

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(46^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Vendredi 28 Octobre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4678).

Services du Premier ministre.

M. Marc Massion, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les services généraux.

M. Tranchant, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Tranchant, suppléant M. Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le Conseil économique et social et pour les Journaux officiels.

M. Alphanéry, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les relations avec le Parlement.

MM. Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Alphanéry, rapporteur spécial.

I. — SERVICES GÉNÉRAUX

Les crédits des services du Premier ministre et du ministère des relations avec le Parlement concernant les services généraux seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Amendement n° 20 de M. Gilbert Gantler : MM. Gilbert Gantler, Marc Massion, rapporteur spécial : le ministre. — Rejet.

II. — SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

ETAT B.

Titre III. — Adoption (p. 4689).

ETAT C.

Titre V. — Adoption (p. 4689).

III. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ETAT B.

Titre III. — Adoption (p. 4689).

BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS

Crédits ouverts aux articles 46 et 47. — Adoption (p. 4689).

Après l'article 112 (p. 4690).

Amendement n° 12 de la commission des finances : MM. Marc Massion, rapporteur spécial ; le ministre. — Rejet.

IV. — PLAN, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE

M. Taddel, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Hory,
Narquin,
Clément,
Ibanès,
Caro,
Loncle,
Esdras.

Suspension et reprise de la séance (p. 4699).

M. Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux questions de :

MM. Grussenmeyer, Weisenhorn et Loncle.

ÉTAT B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 4704).

ÉTAT C.

Titre V. — Adoption (p. 4704).

Titre VI (p. 4705).

Amendement n° 11 de la commission de la production : MM. le rapporteur pour avis, le secrétaire d'Etat, le rapporteur spécial. — Rejet.

Adoption du titre VI.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 4705).

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social et le ministère des relations avec le Parlement, ainsi que les crédits du budget annexe des journaux officiels.

Je demande à MM. les rapporteurs de bien vouloir s'en tenir strictement à leur temps de parole, compte tenu de l'ordre du jour chargé de cette séance.

La parole est à M. Marc Massion, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les services généraux.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, mes chers collègues, le budget des services généraux du Premier ministre atteindra, en 1984, 12,6 milliards de francs, soit une progression de 27,3 p. 100, très inégalement répartie étant donné la grande diversité des services et organismes que ce budget recouvre.

C'est ainsi que les crédits inscrits au titre des interventions publiques, qui représentent à eux seuls 82,5 p. 100 du total, augmentent de 28,9 p. 100. Les dotations croissent de 26,6 p. 100 pour les subventions d'équipement, de 19,5 p. 100 pour les moyens des services et régressent de 15 p. 100 pour les investissements exécutés par l'Etat.

Ce redéploiement des crédits peut s'analyser en fonction de trois axes.

D'abord, la réduction du train de vie de l'Etat, qui marque la volonté très nette de maîtriser l'accroissement automatique des charges et correspond ainsi à l'impératif de rigueur que s'est fixé le Gouvernement.

Ensuite, la priorité donnée aux dépenses sociales. Il faut souligner l'effort consenti en faveur des prêts aux jeunes ménages, qui augmentent de 67 p. 100, et de l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées, dont les crédits sont multipliés par 2,6.

Enfin, la priorité donnée aux dépenses de formation et de modernisation. La formation professionnelle faisant l'objet d'un rapport spécial, je signalerai simplement que la dotatic de 10,5 milliards de francs qui y est affectée représente 83,5 p. 100 de l'ensemble des crédits des services généraux. Les efforts de modernisation se traduisent essentiellement par la poursuite de l'informatisation des services du Premier ministre et par le développement du système national d'informatique vidéotex.

Au-delà de ces données générales, il convient d'examiner l'évolution des dotations aux organismes rattachés aux services généraux du Premier ministre et qui ne font pas l'objet d'un rapport particulier.

Les services du Premier ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat voient cette année leurs crédits amputés et montrent ainsi l'exemple en matière de réduction du train de vie de l'Etat.

Les sommes affectées aux services centraux font l'objet d'une augmentation de 5,5 p. 100 qui correspond à l'évolution normale des dépenses de personnel, à l'apparition de dépenses nouvelles et à la prise en compte d'économies déjà réalisées ou en cours de réalisation.

Les dépenses nouvelles sont liées à la mise en place ou au rattachement d'organismes divers. C'est ainsi que le délégué interministériel à la sécurité routière recevra une dotation de 17,5 millions de francs dont la plus grande partie — 15 millions — est affectée en application du programme prioritaire d'exécution n° 12 du IX^e Plan.

En matière d'économies, il convient de noter les efforts accomplis ou encore à l'étude dans les ministères pour une rationalisation et une meilleure diffusion de la documentation. Mais cette volonté a ses limites sous peine de sous-information.

S'agissant de la Documentation française, les crédits purement budgétaires passent de 43,2 à 46,6 millions de francs. Indépendamment de ces crédits, la direction de la Documentation française dispose d'un compte de commerce, instrument comptable permettant une plus grande souplesse de gestion. L'examen de ce compte permet de constater une augmentation de 17,38 p. 100 du chiffre d'affaires en 1982 par rapport à 1981, qui dégage un solde créditeur en fin d'année de plus de 3 millions de francs.

Pour l'année 1983, si les résultats du premier semestre font apparaître un certain rattrapage de l'écart constaté en 1982 entre le chiffre d'affaires et les recettes, le problème du retard de certaines administrations dans le règlement de leurs factures reste posé.

Après les bons résultats de 1982 où les abonnements ont connu une forte hausse, les résultats cumulés depuis le début de 1983 font eraiendre une stagnation pour cette année, sauf pour quelques périodiques, ceux-là mêmes dont la couverture des dépenses par les ventes était dans le passé inférieure à 100 p. 100.

Une action doit être menée dans le sens d'une meilleure et plus large diffusion des publications, notamment en direction des villes universitaires, en s'appuyant sur le réseau des librairies existantes.

Enfin, pour que la qualité des produits fournis par la Documentation française subsiste, il faut que lui soient donnés les moyens de se procurer les matériaux nécessaires à l'élaboration de ses publications. Je pense notamment à certains abonnements, certes coûteux, mais indispensables à un travail sérieux et efficace.

En ce qui concerne la banque d'information politique et d'actualité, on constate en 1983 une progression sensible d'utilisation par rapport à 1982. La production documentaire devrait, en 1984, se développer dans trois directions : une meilleure infrastructure technique ; des locaux mieux adaptés aux besoins du service, des instruments documentaires simplifiés.

J'en viens au haut comité de la langue française dont les crédits, qui avaient bénéficié d'une forte augmentation en 1983 — près de 20 p. 100 — croissent en 1984 de 5,8 p. 100. Cette situation est inquiétante à un double titre.

D'abord, parce que les crédits d'intervention, c'est-à-dire les actions en faveur de la langue française, n'augmentent que de 5,1 p. 100.

Ensuite, parce qu'elle peut sembler contradictoire avec la décision du conseil des ministres du 24 août dernier, tendant à donner une nouvelle impulsion à la politique de développement de la langue française. En effet, trois organismes distincts doivent se substituer à la structure actuelle : un haut conseil de la francophonie réuni autour du Président de la République, un commissariat général de la langue française et un comité consultatif de la langue française, tous deux rattachés au Premier ministre. La question est posée de savoir si cette nouvelle organisation sera compatible avec les dotations prévues au budget de 1984, en particulier si le commissariat général devait se voir confier des compétences et des responsabilités plus nombreuses et plus larges que le haut comité actuel.

Le haut comité d'études et d'information sur l'alcoolisme a une action limitée et les crédits qui lui sont attribués ne peuvent en aucun cas être considérés comme reflétant l'ensemble des efforts de l'Etat dans la lutte contre l'alcoolisme. Mais il doit garder toute sa place et devrait disposer de moyens suffisants, en particulier pour conduire des actions de prévention et d'information auprès des jeunes, parmi lesquels on constate un inquiétant développement de l'alcoolisation, de même que chez les femmes. Dans la lutte contre l'alcoolisme, malgré les progrès déjà réalisés, beaucoup reste à faire, et les dernières mesures prises en matière de contrôle d'alcoolémie sont significatives de la volonté du Gouvernement d'agir pour une meilleure sécurité de tous.

Les crédits affectés au médiateur progressent de 10 p. 100. Les efforts menés pour réduire les délais d'instruction des dossiers ont déjà donné de bons résultats et seront poursuivis. Il convient de noter qu'au cours du premier semestre de 1983 le nombre de dossiers transmis — dont 65 p. 100 le sont par les députés — était nettement supérieur à celui enregistré au cours de la période correspondante de 1982.

Le pourcentage de 10 p. 100 est aussi celui de l'augmentation des crédits affectés au service d'information et de diffusion, dont la gamme des publications a été réduite à trois documents périodiques. Deux grandes campagnes d'information ont été réalisées en 1982 alors qu'aucune campagne n'a été programmée en 1983.

En ce qui concerne les autres services du Premier ministre, il faut noter, en mai 1983, l'ouverture à Rennes d'un septième centre interministériel de renseignements administratifs, les crédits de l'ensemble de ces centres étant reconduits pour 1984, et le renforcement des moyens mis à la disposition du service central des chiffres et de la sécurité des télécommunications.

Enfin, les crédits relatifs aux fonds spéciaux progressent de 7 p. 100.

Je terminerai ce rapport par une observation que la commission des finances a bien voulu reprendre à son compte. Elle concerne la présentation des crédits de la Haute autorité de la communication audiovisuelle et est fondée sur deux constatations. Il y a actuellement confusion dans le même article budgétaire des crédits de la Haute autorité et de ceux de la commission consultative pour les radios privées locales, alors qu'il s'agit de deux organismes distincts. Surtout, cette présentation assimile la Haute autorité à un service administratif et ne paraît

pas répondre à la volonté exprimée par le Gouvernement et le Parlement par la loi du 29 juillet 1982. Il semblerait plus normal que la présentation des dotations accordées par l'Etat soit opérée sous une forme globale, comme c'est le cas pour le médiateur, qui a un statut analogue à celui de la Haute autorité. A charge pour celle-ci, bien sûr, de gérer son enveloppe budgétaire et d'en rendre compte en fin d'exercice aux autorités chargées du contrôle des dépenses.

Sous réserve de cette observation, et compte tenu des quelques remarques dont j'ai fait état, la commission des finances a adopté les crédits des services généraux du Premier ministre et vous demande, mes chers collègues, de les voter à votre tour. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Massion, d'avoir donné l'exemple en respectant strictement votre temps de parole.

La parole est à M. Tranchant, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le 19 mai dernier, le ministre de la défense déclarait à cette tribune : « Je suis bien décidé à faire en sorte que le seuil de la défense de la France soit toujours ce qu'il doit être. J'y mets toute ma conviction, tout mon cœur et tout mon patriotisme. »

Conviction, cœur, patriotisme, telles sont bien, à l'évidence, les qualités requises pour traiter de notre défense nationale.

Malheureusement, nous engageons ce débat fondamental dans les mêmes conditions regrettables que celles qui ont présidé à la discussion en commission des finances. J'aurai garde d'en tenir rigueur au Gouvernement et notamment au Premier ministre qui, au travers des réponses qu'il m'a adressées, a fait preuve d'une courtoisie que je me plais à souligner à cette tribune.

Pour une bonne coordination, il aurait cependant été souhaitable que l'organisation de l'ordre du jour soit plus cohérente et permette de traiter l'ensemble de l'effort de défense. Qui ne voit, en effet, l'erreur manifeste qui consiste à apprécier aujourd'hui celui qui revient aux administrations civiles, en le dissociant de l'effort spécifiquement militaire, dont les crédits sont inscrits au budget du ministère de la défense.

C'est donc dans le calme qui préside généralement aux débats du vendredi matin que nous allons traiter du problème essentiel de la cohérence d'ensemble de notre politique de défense. En effet, comme le disait déjà l'un de mes prédécesseurs, « des administrations faisant face sans défaillance à la crise, des populations calmes et résolues parce que encadrées et protégées ne sont-elles pas, dans le cadre d'un conflit majeur, des gages de sécurité aussi déterminants que l'engagement de nos forces militaires ? »

Je ne cacherai pas à l'Assemblée nationale que le financement de notre défense civile, qui devrait répondre à un schéma clair, est fondé sur des mécanismes d'une extraordinaire complexité.

Si l'on s'en tient aux crédits inscrits au sein du fascicule budgétaire du secrétariat général de la défense nationale, il s'agit d'accorder au Gouvernement 71 millions de francs. Si nous prenons en fait les crédits du secrétariat général de la défense nationale, tels qu'ils sont abondés par le budget du ministère de la défense, nous arrivons à la somme de 216 millions de francs, elle-même scindée en deux : 113 millions de francs vont au secrétariat général de la défense nationale, dont 4,5 millions destinés à l'institut des hautes études de la défense nationale ; 102 millions de francs sont alloués au programme civil de défense, lequel est lui-même abondé par les crédits dégagés sur leur enveloppe propre par les ministères civils au titre de l'effort de défense de la nation, qui s'élève au total à 3 milliards et demi de francs.

A cette complexité, s'ajoutent les incertitudes nées des documents que le Gouvernement soumet chaque année au Parlement. Cela pose certains problèmes.

Vérification faite, en effet, des totaux qui figurent dans le fascicule budgétaire consacré au secrétariat général de la défense nationale se sont révélés erronés. Ainsi, à cause d'une addition

de trop, on obtient, pour le total des crédits de défense affectés à l'éducation nationale qui est repris, à la page 59 du « bleu », dans l'état récapitulatif, un montant de 5,34 millions de francs, alors que le chiffre exact est de 2,67 millions de francs. De même, à la page 64 du « bleu », le total de l'état récapitulatif devrait être 3 503 millions de francs et non 3 498,24 millions de francs.

Par ailleurs personne n'est en mesure d'expliquer les extraordinaires variations des crédits de défense du ministère des P.T.T. qui sont passés de près de 36 milliards de francs en 1981 — ce qui était énorme — à 252 millions de francs en 1982 puis à 261 millions de francs en 1983, pour remonter à 1 600 millions de francs dans ce projet de budget pour 1984. Je n'ai malheureusement pu obtenir aucune explication à ce sujet.

Je vous fais grâce de l'évolution des autorisations de programme qui sont encore plus erratiques.

Si l'on fait abstraction de ces incertitudes et que l'on examine notre effort de défense tel qu'il transparait au travers de ce projet de loi de finances pour 1984, on constate que les crédits du secrétariat général de la défense nationale — dont chacun sait qu'il est auprès du chef de l'Etat et du Premier ministre le gardien vigilant de la cohérence de notre politique de défense — passent de 110 millions de francs à 113 millions de francs, soit une progression inférieure à 3 p. 100.

On relève également que le programme civil de défense, qui est symbolique car son montant dépend directement d'une décision du Premier ministre, passe de 106 millions de francs à 102 millions de francs, ce qui correspond à une baisse de 3 p. 100, et que les crédits dégagés par les ministères civils — tout au moins pour ceux dont la comparaison s'avère possible entre les années 1983 et 1984 — progressent de 6,4 p. 100, c'est-à-dire d'un pourcentage inférieur à celui de l'inflation.

On constate enfin que les crédits militaires proprement dits, d'un montant de 142 milliards de francs, croissent de 6,6 p. 100, c'est-à-dire, au même rythme que celui retenu avec beaucoup d'optimisme par le Gouvernement pour l'inflation en 1984.

Je m'abstiendrai de revenir ici sur le débat dramatique qui nous a réunis avant-hier au sujet des événements du Liban, mais je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée nationale sur la dégradation de la situation en la matière, alors que partout — en Union soviétique, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en République fédérale d'Allemagne, en Italie — il y a, en monnaie constante, une augmentation des efforts de défense. Il m'appartient de souligner notamment l'accroissement très significatif des potentiels militaires et les efforts, parfois démesurés, consentis en Union soviétique, au profit de la défense civile.

Dois-je ajouter la conjonction de l'échec général, tant à Vienne qu'à Genève, des conférences internationales sur le désarmement et la verve des mouvements pacifistes qui se répandent dans les pays d'Europe occidentale et qui ne nous épargnent pas ?

Je sais bien, monsieur le ministre, qu'au nom du chef du Gouvernement, vous allez, tout à l'heure, nous donner lecture d'un papier préparé dans la quiétude des cabinets ministériels et qui, chiffres à l'appui, nous montrera que le Gouvernement est conscient du problème et conduit la politique qu'il convient. Je sais également qu'au fond de vous-même vous pensez, comme je l'ai écrit en lettres grasses dans mon rapport, que la situation internationale est aujourd'hui plus grave que les opinions ne le ressentent et que les gouvernements ne le disent.

Dans ces conditions, croyez-vous que l'année 1984 est la mieux choisie pour une stabilisation de notre effort de défense tant militaire que civil, d'autant qu'elle se conjugue avec des ambitions légitimes que le Gouvernement de la République propose au pays et qui demandent un effort particulier ?

J'ai étudié, comme vous-même, avec l'attention que l'on devine, le discours prononcé le 20 septembre dernier dans l'enceinte de l'institut des hautes études de la défense nationale par M. le Premier ministre. J'ai noté les engagements qu'il a pris pour ce qui concerne la protection des populations en déclarant qu'en ce moment même une opération de recensement systématique des locaux totalement ou partiellement enterrés pouvant servir d'abris pour la population, en cas de guerre, est organisée et qu'elle précède un recensement général qui sera progressivement effectué sur l'ensemble du territoire.

J'ai relevé que, selon M. le Premier ministre, les Français doivent désormais pouvoir, en toute circonstance, recevoir, comprendre et exécuter des consignes urgentes. De tels propos, vous m'excuserez de le remarquer, sont-ils cohérents avec un projet de budget pour 1984 qui réduit de 12 p. 100 en francs courants les crédits du programme civil de défense destinés à la protection de la population, tandis que les crédits inscrits au titre de la sécurité civile au sein du projet de budget du ministère de l'intérieur — vous pouvez vous référer à la page 29 de mon rapport — baisseront en 1984 de près de 20 p. 100 ? Il y a donc un problème très sérieux en ce qui concerne les dépenses civiles.

M. le président. Monsieur le rapporteur, il ne vous reste plus que trente secondes.

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. De telles déclarations publiques sont-elles cohérentes avec les informations, très obligeamment apportées à la commission des finances, selon lesquelles il faut, avant d'informer nos compatriotes du danger, qu'ils soient à un certain stade de préparation ? Or tel n'est pas le cas, ce qui rendrait toute vulgarisation prématurée.

Que dire d'ailleurs d'une conception qui refuse tout recours à des systèmes contraignants en laissant, par exemple, à la discrétion de chacun le soin d'appliquer d'éventuelles consignes de désarmement ou d'éventuelles consignes concernant les abris ?

Il est enfin une question tout aussi fondamentale que recèlent les propos du chef de Gouvernement et qui est directement liée à l'effort de défense de la France : la France est-elle prête, eu égard — je cite M. Mauroy — à sa dimension géostratégique, à l'importance de ses efforts, à l'originalité de sa position, à exercer une responsabilité particulière en Europe se traduisant par son engagement vis-à-vis de ses partenaires ?

M. Dominique Taddei. Excellents propos !

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Je m'abstiendrai ici, en ma qualité de rapporteur de la commission des finances, de prendre position sur ce problème capital. J'affirme cependant qu'une telle ambition n'est pas en accord avec les enveloppes financières qui nous sont proposées.

M. le président. Monsieur Tranchant, je vous demande de conclure très vite. J'ai déjà indiqué que la séance de ce matin est très chargée, et nous ne siégeons pas cet après-midi. J'ai donc demandé à tous les rapporteurs de respecter strictement les temps de parole, d'autant que les rapports écrits ont été largement distribués.

M. Dominique Taddei. Très bien !

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, vous serez sans doute étonné que des propos aussi graves aient été tenus au cours d'un débat sur les services généraux du Premier ministre. Mais nous sommes ici au centre du problème fondamental qui nous agresse aujourd'hui et qui nous agressera davantage encore demain. Nous sommes au cœur des préoccupations quotidiennes du secrétariat général de la défense nationale qui devra, avec des effectifs et des crédits de fonctionnement réduits, continuer à analyser, chaque jour, la situation internationale afin d'aider le chef de l'Etat et le Gouvernement dans la conduite de notre politique étrangère.

Compte tenu de ces réflexions, j'avais proposé à la commission des finances de formuler six observations. Malheureusement, quatre d'entre elles ont été écartées. Pourtant, mes chers collègues, la première était très significative, jugez-en. Elle était ainsi rédigée :

« Avant tout débat sur notre politique de défense, la commission des finances tient à rendre un particulier hommage au sacrifice et à l'abnégation des personnels militaires et civils engagés tant au Liban qu'au Tchad. »

M. Dominique Taddei. C'est inconcevable ! Il reprend des observations écartées par la commission !

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Or la majorité de la commission des finances et son président ont refusé d'adopter cette observation qui prend aujourd'hui toute sa signification.

Cela étant, respectueux du mandat que la commission des finances m'a donné, il m'appartient de vous inviter à adopter les crédits du secrétariat général de la défense nationale que votre commission a votés.

M. Dominique Taddei. Voilà ce qu'il fallait dire !

M. le président. La parole est à M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le secrétariat général de la défense nationale.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. La commission de la défense nationale a donné un avis favorable aux crédits du secrétariat général de la défense nationale — seul sujet qui nous intéresse aujourd'hui — bien que, comme l'a indiqué le rapporteur de la commission des finances, leur progression de 4,4 p. 100 soit modérée.

Dans le rapport écrit de la commission de la défense, la démonstration est donnée de l'importance du S.G.D.N. Elle est plus grande que son modeste budget pourrait le laisser supposer. En effet, plus de 80 p. 100 de son personnel sont mis à sa disposition par des administrations extérieures — la défense pour la plus grande part — et la majeure partie de ses activités s'insère directement dans l'action gouvernementale avec laquelle elle se confond, ou accompagne des opérations menées par d'autres administrations à l'égard desquelles le S.G.D.N., au niveau du Premier ministre, joue un rôle de coordination ou d'incitation.

Le budget propre du S.G.D.N. n'est donc que le sommet visible d'un iceberg dont la base plonge profondément au cœur de l'action gouvernementale. Tout jugement hâtif — je n'ose pas dire tranché (*Sourires.*) — porté au seul vu des crédits figurant au fascicule du S.G.D.N., n'est donc que partiellement significatif.

La commission de la défense ne peut qu'approuver la priorité qui a été donnée à la modernisation des moyens du centre de transmissions gouvernementales. Celui-ci assure, en particulier, les liaisons radio avec nos ambassades et nos missions à l'étranger et l'on sait combien, aujourd'hui, les crises internationales sont gérées directement par les gouvernements — en temps réel, pour employer le langage des informaticiens — et combien, par conséquent, sont vitales, la fiabilité, la sécurité et la permanence de ces liaisons. Il suffit de songer au Liban pour s'en convaincre.

Une autre priorité a été accordée à l'élargissement de l'audience de l'Institut des hautes études de la défense nationale au niveau des régions. Le nombre des sessions régionales de cet institut sera porté de trois à cinq. Cette préoccupation du Gouvernement rejoint celle de la commission qui s'est inquiétée de ce que trop de responsables en France n'ont qu'une connaissance insuffisante des principes et de l'organisation de la défense nationale. La commission estime, en particulier, que l'accès à certains postes administratifs devrait être subordonné à une bonne connaissance des problèmes de défense. C'est pourquoi les principes de l'organisation de la défense nationale devraient, pensons-nous, être inclus dans les programmes de l'enseignement supérieur portant sur l'organisation administrative de la France et dans ceux des concours supérieurs de recrutement de la fonction publique.

A ce propos, il convient d'appeler l'attention du Premier ministre et du Gouvernement tout entier sur certaines des conséquences de la décentralisation qui est actuellement en cours. La nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales entraîne une redistribution des postes et des personnels au sein de laquelle les préoccupations du programme civil semblent fréquemment perdues de vue. A l'heure actuelle, plus de la moitié des départements n'ont pas mis en place les cellules de base de défense civile, pourtant indispensables à toute organisation crédible d'un programme civil de défense. Peut-être faudrait-il, dans ce domaine, envisager de demander une contribution financière des départements et des régions pour parvenir à un résultat.

Le problème de la défense civile, trop négligé par les précédents gouvernements, devrait d'ailleurs faire, lui aussi, l'objet d'une nouvelle priorité gouvernementale. Mais, dans ce domaine, tout ou presque est à entreprendre ou à reprendre. La commission de la défense nationale et des forces armées aura l'occasion d'y revenir.

Néanmoins, je voudrais, cette année, appeler l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur l'urgence de mettre en route un plan de protection civile contre les impulsions électromagnétiques.

La grande presse a découvert récemment ce problème qui n'était pas, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, une nouveauté pour les spécialistes de la défense nationale.

De quoi s'agit-il ?

Il est actuellement possible, en provoquant une explosion nucléaire à très haute altitude, d'engendrer une très violente impulsion électromagnétique sur des territoires considérables. Cette impulsion a, sur les installations électroniques ou électriques de toutes sortes, spécialement celles comportant des câbles, des transistors, des circuits imprimés, des relais, des condensateurs, etc., un effet destructeur immédiat.

Il serait ainsi possible de désorganiser le réseau de distribution électrique de tout un pays, de détruire les mémoires de ses ordinateurs, de faire sauter tous les relais électriques, un grand nombre de dispositifs qui se trouvent dans les moteurs, les appareils les plus répandus, bref, de paralyser, par ce biais, toute l'activité d'un pays moderne. Les grandes cités, en particulier, seraient plongées dans le chaos le plus complet et la survie des populations urbaines, privées de distribution d'eau, de chauffage, de lumière, de transports, etc., donc d'approvisionnement en vivres, d'hôpitaux et des services de base, deviendrait problématique. Tout cela pourrait être obtenu sans qu'aucune attaque directe ne soit dirigée contre le territoire du pays agressé.

Or les moyens de protection et de durcissement du matériel contre ces impulsions catastrophiques existent, heureusement. Les militaires commencent à les installer sur leurs matériels les plus récents et les plus vitaux. Le secrétariat général de la défense nationale s'apprête à protéger contre les effets dévastateurs de cette impulsion les installations de transmission gouvernementales les plus essentielles. Ainsi, les décisions militaires les plus graves, tel l'engagement de la force de dissuasion, pourraient continuer à être exécutées malgré le chaos. Mais, pour le reste, le pays serait sinistré durant plusieurs années et la situation de la population civile deviendrait rapidement critique, même sans qu'aucune opération militaire ne soit conduite contre notre territoire.

Il ne s'agit malheureusement pas de science-fiction. Les dangers de prolifération nucléaire sont tels que, d'ici quelques lustres, il est à craindre que plusieurs pays du tiers monde détient des armes nucléaires. Or, du fait de leur haut degré d'organisation technologique et de leur dépendance à l'égard des réseaux de distribution électrique en raison de l'existence d'appareillages électriques et électroniques et de circuits de communication qui leur sont liés, les Etats industriels modernes sont beaucoup plus vulnérables à une agression par impulsion électromagnétique que les pays en voie de développement.

Dans cette situation, la menace de représailles proportionnées à l'agression, fondement de la dissuasion, serait inopérante et un pays comme la France pourrait se trouver à la merci d'un chantage à l'impulsion électromagnétique.

Pourtant, il est possible de se prémunir contre ce danger ; les techniques existent, mais elles demandent, pour être mises en œuvre, des travaux d'une ampleur telle que les responsables du secteur civil reculent devant l'entreprise.

Heureusement, nous avons pour nous le facteur temps. Les perspectives que j'ai brossées ont peu de chances de se réaliser avant plusieurs années, voire une ou deux décennies. D'ici là, il est possible, petit à petit, et à condition de s'y engager sans tarder, au fur et à mesure des renouvellements des matériels, de l'entretien des réseaux et des installations, de les doter des protections nécessaires qui, je le répète, existent.

Ne recommençons pas la même erreur que celle commise il y a une vingtaine d'années à propos de la protection des populations contre les retombées nucléaires. A cette époque, celle du boom de la construction, on a laissé passer l'occasion de constituer un réseau d'abris dans les caves d'immeubles, dans les parcs de stationnement souterrains des grandes villes, dans les nouvelles lignes de métro... Ces abris, moyennant un léger surcoût de 5 à

10 p. 100 dans la construction des bâtiments, auraient pu permettre de protéger la population civile contre les retombées d'un conflit nucléaire périphérique ou contre une frappe nucléaire anti-forces d'une ampleur limitée. A l'heure actuelle, les travaux à entreprendre seront nécessairement beaucoup plus coûteux.

Aujourd'hui, un nouveau tournant dans l'équipement de la France va être pris. Nous sommes à la veille de l'apparition de nouveaux réseaux de télécommunications, de la floraison d'installations électroniques et informatiques de toutes sortes, de la multiplication d'ordinateurs, de robots, de procédés automatiques qui vont bouleverser la vie quotidienne des Français mais qui, si l'on n'y prend pas garde, augmenteront encore la vulnérabilité de notre pays. Notre chance est que, jusqu'à présent, peu de choses sont encore faites. Cette chance, il faut donc la saisir sans tarder au lieu de baisser les bras.

Plus aucune réalisation électrique ou électronique nouvelle ne devrait être mise en chantier sans que sa protection contre l'impulsion électromagnétique ne soit prise en compte et assurée, même s'il en résulte un surcoût qui, selon les indications fournies à la commission, varierait, selon les cas, entre 5 et 15 p. 100.

Afin de ne pas nous retrouver, dans quinze ou vingt ans, à la merci d'un chantage à l'impulsion électromagnétique, venant d'un Etat contre lequel la menace de représailles analogues serait opérante, les mesures doivent être prises sans délai. La commission demande au Gouvernement de mettre ce problème au premier rang de ses préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tranchant, suppléant M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le Conseil économique et social et pour les Journaux officiels.

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial suppléant. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue Barnier retenu...

M. Dominique Taddei. A Bourg-en-Bresse ? (*Sourires.*)

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial suppléant. ... m'a demandé de le suppléer.

Le budget du Conseil économique et social passe pour la première fois la barre des 100 millions de francs — 105 630 647 francs — soit pour 1984 une progression globale de 7,58 p. 100, contre 11,4 p. 100 l'an dernier, 12,3 p. 100 en 1981 et 14,3 p. 100 en 1980.

S'agissant d'un budget composé pour plus de 95 p. 100 de crédits de rémunération des membres du conseil et du personnel, son équilibre et les conditions de son exécution en cours d'exercice dépendent, pour l'essentiel, de l'évaluation qui est faite, lors de la préparation du projet de loi de finances, des mesures acquises, d'une part, et de la provision pour revalorisation des rémunérations en cours d'année, d'autre part. Les chiffres annoncés valent ce que vaudra la politique salariale du Gouvernement.

Déjà, l'an dernier, le rapporteur avait remarqué que l'essentiel de l'augmentation de crédits prévue pour 1983 était constituée pour les deux tiers par des mesures acquises, les mesures nouvelles ne représentant que 3,3 millions de francs. M. Barnier ajoutait : « On peut prédire sans grande chance d'erreur que ces dotations sont insuffisamment réévaluées et devront être abondées en cours d'exercice. »

Cette année encore, les 6 850 104 francs de crédits nouveaux entre le budget initial de 1983 et celui de 1984 correspondent pour l'essentiel — 75,8 p. 100 — à des mesures acquises, c'est-à-dire à l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations intervenues en 1983 et non prévues par le budget initial, tel qu'il avait été voté par le Parlement l'an dernier. C'est dire que les crédits de rémunération prévus par la loi de finances initiale avaient été sous-estimés.

Une telle sous-estimation de la provision pour hausse de rémunération tend à devenir systématique : en effet 1 654 000 francs de mesures nouvelles qui lui sont affectées en 1984 correspondent à une hausse de 1,66 p. 100 par rapport aux services votés en 1983.

Encore faut-il souligner que cette hausse des crédits ne correspond pas intégralement, loin de là, à une hausse des rémunérations ; sur 1 654 000 francs concernés, 1 080 000 francs consistent en un ajustement pour tenir compte du renouvellement quinquennal des membres du Conseil. Cet ajustement servira à financer, d'une part, un surcroît de charges pour la caisse des retraites et, d'autre part, les opérations matérielles d'arrivée des nouveaux membres. En outre, 80 000 francs sont consacrés à la prévention médicale pour le personnel du Conseil.

Des lors, la provision pour hausse des rémunérations n'est plus que de 493 000 francs, soit 0,5 p. 100 des services votés en 1983 en matière de rémunérations. Si l'on décompose ce chiffre entre les indemnités versées aux membres du Conseil économique et social et les dépenses de personnel, cette sous-estimation apparaît encore plus nettement.

Dans le premier cas, les crédits inscrits au chapitre 31-01 ne correspondent pas uniquement, en effet, à des indemnités *stricto sensu*. On y retrouve également des frais de déplacement, des dépenses de petit équipement et les frais de représentation du Conseil. Il est donc difficile de savoir, compte tenu de cette hétérogénéité, si la hausse des crédits de 1984 par rapport à 1983 correspond également au pourcentage de hausse des rémunérations.

Pour les dépenses de personnel, en revanche, en raison de l'homogénéité du chapitre 31-11, les choses sont plus claires et, hélas ! encore moins réalistes.

La hausse de 1984 sur 1983 se décompose en 5,08 p. 100 de la hausse déjà intervenue au cours de l'exercice 1983 et en 37 474 francs, soit 0,12 p. 100 des services votés en 1983 à intervenir au cours de l'exercice 1984.

Il semble peu vraisemblable au rapporteur de supposer que le personnel du Conseil économique et social ne bénéficiera que d'une augmentation de 0,12 p. 100 de son traitement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1984.

Certes, le rapporteur n'ignore pas que le chapitre 31-94 du budget des charges communes, « Mesures générales intéressant les agents du secteur public », est un chapitre réservoir destiné à abonder en cours d'exercice les crédits de rémunération des différents ministères. Mais, d'une part, la dotation de ce chapitre diminue de 80,5 p. 100 dans le budget de 1984 puisqu'elle passe de 4 475 à 870 millions de francs et, d'autre part, il serait plus conforme à une présentation véridique des crédits d'éviter une telle sous-évaluation des mesures nouvelles des chapitres 31-01 et 31-11 du budget du Conseil économique et social, plutôt que d'abonder en cours d'exercice les crédits correspondants par des dotations provenant des charges communes.

En tout état de cause, le montant des crédits prévus pour 1984 rend impossible la mise en œuvre du projet de réforme statutaire déjà évoqué depuis deux ans et intéressant la situation et la carrière des personnels de séance, ainsi que les mesures d'ajustement de la nomenclature des emplois du personnel ouvrier dont il avait été prévu, aux termes des réponses reçues l'an dernier par le rapporteur, qu'elles seraient inscrites au budget de 1984.

En passant de 3,9 à 4,5 millions de francs, soit une augmentation de près de 15 p. 100, les dépenses de matériel constituent le point positif de ce projet de budget. Encore faut-il remarquer qu'il s'agit là d'un simple rattrapage puisque le budget de 1983 avait quasiment reconduit les crédits initiaux de 1982 et qu'aucune mesure acquise n'était intervenue soit au cours de l'exercice 1982, soit en 1983 pour remédier à cet état de choses. Ainsi, sur deux ans, l'augmentation totale n'a guère été que de 21 p. 100 en francs courants, ce qui ramène l'effort consenti pour 1984 à des proportions plus modestes. Comme le crédit inscrit est destiné à la fois à la couverture des frais généraux de fonctionnement de l'assemblée et de ses services et aux acquisitions éventuelles de matériel, la gestion de ce chapitre en 1984 exigera un effort rigoureux de compression des dépenses.

La caisse de retraite du Conseil économique et social voit ses charges augmenter automatiquement car le nombre des membres fixé par la loi organique relative au Conseil économique et social est constant alors que, par définition, le nombre des bénéficiaires s'accroît régulièrement par paliers successifs lors de chacun des renouvellements quinquennaux du Conseil.

Le nombre des pensions concédées a d'ores et déjà dépassé le double de celui des cotisants. Aussi, pour l'exercice 1983, les cotisations ne constituent plus que 16,9 p. 100 des ressources de la caisse, contre 71,3 p. 100 pour les dotations budgétaires. Le renouvellement de 1984 ne pourra donc qu'aggraver le déficit de la caisse. C'est pourquoi le projet de budget pour 1984 comporte l'inscription d'un crédit de 1 080 000 francs, soit plus de 70 p. 100 des mesures nouvelles concernant les indemnités des membres du Conseil, pour prévenir les conséquences du renouvellement de 1984 sur l'équilibre financier de la caisse. Encore faut-il souligner qu'en 1984 cette charge supplémentaire de pension ne doit être prise en compte que pour une fraction de l'exercice, le mandat des nouveaux conseillers ne prenant effet que le 1^{er} septembre. Ce n'est qu'en 1985 que la caisse de retraite devra supporter cette charge en année pleine et cela entraînera automatiquement des dépenses nouvelles dans la loi de finances pour 1985.

J'examinerai maintenant les problèmes posés par l'organisation du Conseil.

Désormais, chaque groupe, au sein du conseil, dispose d'un local à son usage exclusif et il a la possibilité, à titre expérimental, d'accéder à une quarantaine de banques de données statistiques et bibliographiques. Mais le problème essentiel reste celui de l'extension des locaux du Conseil économique et social.

C'est en 1979 que l'immeuble dit des Phares et balises, situé avenue Albert-de-Mun mais contigu au palais d'Iéna a été mis à la disposition de celui-ci. Cette affectation, ainsi que le précisait l'arrêté qui la prononçait, était faite « à titre définitif au Conseil économique et social en vue de l'extension de ses installations au palais d'Iéna ». Il s'agissait par cette construction nouvelle d'apporter une solution au problème de l'extension des locaux du Conseil économique et social. Une étude préliminaire avait été confiée en 1980 au service constructeur du ministère de l'économie et des finances et, bien qu'elle ait conclu à la « faisabilité » du projet, les contraintes budgétaires n'ont pas permis depuis de dégager les crédits qui auraient été nécessaires à son financement.

Le Conseil économique et social n'a pu alors que faire procéder à un aménagement sommaire du bâtiment Albert-de-Mun. Aussi, il reste attaché au projet d'agrandissement de ses installations auquel la rigueur des temps empêche d'année en année tout début de réalisation.

Le problème risque de se poser avec acuité si le Gouvernement décide, comme on lui en prête l'intention, d'engager une réforme de la composition du Conseil économique et social avant le renouvellement de 1984.

Enfin, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982 et du décret du 11 octobre 1982, de nouveaux comités économiques et sociaux régionaux ont été mis en place à la fin de l'année 1982. Le Conseil économique et social a repris ses relations avec ces assemblées aussitôt après l'élection de leurs présidents. Ceux-ci se sont réunis au palais d'Iéna le 25 février, le 28 avril et le 8 juin 1983. Comme par le passé, ces rencontres ont permis aux responsables régionaux de réfléchir ensemble aux grands problèmes qui se posent dans les régions et de rechercher des solutions communes.

Les présidents de comité ont décidé, au cours de leur dernière réunion, de constituer une association, dénommée assemblée permanente des présidents de conseil économique et social régional, qui aura son siège au Conseil économique et social dans les locaux déjà attribués depuis plusieurs années aux présidents des comités économiques et sociaux régionaux.

En outre, l'assemblée des présidents, soucieuse d'asseoir son autorité, a pris la décision de tenir des réunions plus nombreuses et plus régulières. Elle se retrouvera en assemblée générale tous les deux mois et son bureau se réunira mensuellement. L'organisation et le secrétariat de ces rencontres continueront à être assurés en liaison avec le secrétariat de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire du Conseil économique et social.

En conclusion, la commission des finances a adopté le budget du Conseil économique et social et vous demande en conséquence de l'adopter à votre tour.

J'en viens maintenant, monsieur le ministre, mes chers collègues, au rapport de M. Barnier sur le budget annexe des Journaux officiels.

C'est la troisième année consécutive que mon collègue Barnier est chargé de présenter, au nom de la commission des finances, ce budget annexe.

Il s'agit certes d'un budget de caractère modeste comparé à certains autres budgets annexes et surtout rapporté à l'ensemble du budget de l'Etat. M. Barnier estime que ce budget annexe est cependant doublement intéressant.

D'abord, pour les parlementaires que nous sommes.

Sans vouloir dresser un tableau complet de l'activité de cette administration, je rappellerai quelques chiffres.

L'activité des Journaux officiels a représenté, en 1982, 114 000 pages composées et près de deux milliards de pages imprimées, ne serait-ce que pour les éditions *in quarto*; pour les seuls débats de l'Assemblée nationale, 14 000 pages composées et 150 millions de pages imprimées. Chacun connaît ici les impératifs de rapidité et de régularité qui s'imposent pour les comptes rendus de nos travaux. Il en est de même de nombreuses autres publications : *Journal officiel*, *Lois et Décrets* — plus d'un milliard de pages chaque année — *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales*, *Bulletin officiel des annonces des marchés publics*.

Pour avoir examiné depuis 1981 le détail de fonctionnement des Journaux officiels, notre collègue Barnier en connaît les contraintes et les difficultés et il a tenu ici à rendre hommage à l'activité de tout le personnel administratif et technique de cette administration ainsi qu'à celle de son principal sous-traitant, la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels, la S. A. C. I. J. O.

Important et intéressant, ce budget annexe l'est à un autre titre.

Les Journaux officiels sont, vous le savez, engagés dans une très importante opération de modernisation de leurs techniques de fabrication, à savoir le passage à la photocomposition. Or voilà trois années qu'il en suit le développement avec beaucoup d'attention. Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, il exhortait le Gouvernement et l'administration des Journaux officiels à tirer parti de tous les avantages de cette technique qui non seulement permet des gains de productivité, mais fournit, comme sous-produit, de l'information « magnétisée », c'est-à-dire de l'information prête à être traitée par ordinateur.

Son analyse reposait sur une double constatation. D'une part, les recettes tirées des éditions traditionnelles ne pouvaient s'accroître d'une manière décisive parce que les données légales et réglementaires sont trop foisonnantes et complexes pour n'avoir pas besoin d'être retraitées et finalisées en fonction des besoins des utilisateurs, ce qui est le travail d'autres organismes que les Journaux officiels. D'autre part, les supports traditionnels subissent la concurrence de nouveaux médias photographiques ou électroniques. Je veux parler des microfiches, de la télématique et des banques de données informatisées, médias particulièrement compétitifs pour transmettre, stocker et retrouver rapidement des informations très abondantes.

Ces idées, reprises lors du débat sur le projet de loi de finances pour 1983, entrent dans les faits. D'ici à la fin de la présente année, les Journaux officiels commercialiseront par deux banques de données les annonces civiles et commerciales et les annonces des marchés publics. Ces annonces représentent un intérêt indiscutable pour un très large public — celui des entreprises — et sont justiciables d'un traitement informatique permettant d'en améliorer la communication.

Je ne vous cacherai pas, mes chers collègues, poursuit M. Barnier, ma satisfaction de voir l'administration des Journaux officiels emprunter résolument la voie suggérée par le rapporteur. J'y verrai même un exemple, certes modeste, mais digne d'être signalé à notre assemblée, d'une collaboration constructive entre votre commission des finances et l'une des administrations dont nous sommes chargés de contrôler et d'orienter l'activité.

Venons-en maintenant, si vous le voulez bien, à l'examen des perspectives d'avenir dont ce budget annexe est porteur.

Estimant que cette tribune n'était pas le lieu pour détailler les montants et les évolutions de chacun des postes, M. Barnier a préféré s'en tenir aux traits fondamentaux de ce budget annexe, le détail des montants financiers en jeu figurant dans son rapport écrit.

Dans le domaine des nouveaux supports utilisés ou à utiliser par les Journaux officiels, M. Barnier a déjà à plusieurs reprises appelé l'attention du Gouvernement sur l'importance de l'informatique juridique. Des réalisations intéressantes sont à noter, comme la banque de données du secrétariat général du Gouvernement et celles d'organismes privés ou publics. Mais, dans tous les cas, une limite existe : il est impossible de consulter, à l'issue d'une recherche sur les références d'un texte législatif ou réglementaire, le texte intégral de celui-ci. Or ce texte intégral, coûteux à mettre dans l'ordinateur, les Journaux officiels vont bientôt le détenir et il sera directement utilisable par la machine.

Dès que les documents correspondants auront été partout en France organisés en banque de données à l'aide de l'un de ces terminaux que nos collègues utilisaient, notamment dans les services, par personne interposée, l'on pourra accéder aux textes en vigneur sur un problème particulier.

Dans ce domaine des services juridiques automatisés, le Gouvernement agit, enfin, à son niveau de responsabilité. De multiples initiatives ont été prises, en effet, tant par le secteur privé que par les organismes publics.

Au responsable du groupe d'études, récemment nommé par le Premier ministre pour proposer une fédération des réalisations partielles existantes, et au Gouvernement, on peut faire valoir que les Journaux officiels détiennent l'une des clés du problème posé par l'accès au texte intégral : il suffit, pour cela, de hâter le passage du *Journal officiel*, Lois et Décrets à la photocomposition, d'accélérer les études et de passer le plus rapidement possible aux réalisations pratiques.

Si de nouveaux moyens doivent être affectés à l'administration des Journaux officiels, il faut les lui octroyer dans un futur projet de loi de finances rectificative ou, au plus tard, dans le projet de loi de finances pour 1985.

En ce qui concerne les principaux problèmes financiers que pose ce budget annexe, on note une multiplication par huit de la subvention du budget général. Contrairement à ce qu'une analyse superficielle pourrait laisser penser, cette évolution est saine, dans la mesure où elle correspond à une clarification des comptes que M. Barnier demande depuis longtemps. Dans les projets pour 1982 et pour 1983 la subvention était en effet minimisée par la seule raison que les recettes étaient largement surestimées sur la base d'augmentations de tarifs relativement fortes que le Gouvernement n'autorisait pas en cours d'année. En revanche, la subvention de ce budget annexe, soit près de 56 millions de francs, a plus de chances de se rapprocher de la subvention effectivement octroyée en fin d'exercice. « Plus de chances » car elle suppose que l'augmentation de 25 p. 100 des tarifs de vente et d'annonces qui la conditionne, soit effectivement respectée. Nous verrons au cours de l'année prochaine si l'effort de clarification est mené à son terme. Pour sa part, M. Barnier le souhaite, ne serait-ce que parce que les écarts entre les prix de vente et les prix de revient continuent d'être très importants, ainsi qu'il le signale dans son rapport écrit.

Je voudrais insister maintenant sur un impératif de bonne gestion. La modernisation des techniques de production aux Journaux officiels est sans aucun doute une affaire bien menée. Les prévisions budgétaires initiales sont en effet respectées, aux aléas près des fluctuations de change qui échappent bien évidemment aux maîtres d'œuvre du projet.

Mes chers collègues, je conclurai ce bref tour d'horizon de l'activité des Journaux officiels en remarquant que les orientations fixées à cette administration sont bonnes. Cependant, tout en admettant que les problèmes techniques correspondants sont complexes, les choses doivent maintenant aller plus vite. Terminer la mise en service des nouveaux équipements, passer toutes les éditions en photocomposition, tels sont les objectifs à atteindre

sans délai. Le Gouvernement doit organiser au plus vite le secteur de l'informatique juridique, en faisant appel aux meilleures compétences à tous les maillons de cette longue chaîne qu'est la communication : saisie des données — c'est le *Journal officiel* — organisation en banques de données et diffusion.

En vous proposant d'adopter ce budget annexe, assorti des remarques que je viens de vous exposer, M. Barnier a la conviction que tous les moyens sont donnés aux Journaux officiels pour accomplir leur mutation. A eux de la parachever.

M. le président. La parole est à M. Alphanhéry, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les relations avec le Parlement.

M. Edmond Alphanhéry, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, la discussion de la loi de finances tourne-t-elle à l'acte gratuit ?

Si je m'interroge ainsi, à l'occasion de l'examen des crédits de votre ministère — sur lesquels je ne m'étendrai pas, étant donné leur modicité — c'est parce que vous n'ignorez pas que le vote des dépenses publiques et des impôts est la vocation première du Parlement.

Reprenons ce qui s'est produit durant l'année 1983. A l'automne de 1982, nous avons voté une loi de finances élaborée à partir de certaines hypothèses économiques, en particulier un taux de croissance de plus de 2 p. 100. En mars 1983, c'est-à-dire quelques semaines seulement après notre vote, le Gouvernement prenait par ordonnance des décisions qui modifiaient radicalement la loi de finances initiale. De nouvelles hypothèses économiques étaient alors avancées pour 1983. Ainsi, le taux de croissance était ramené à presque zéro.

Une suppression de 15 milliards de francs des dépenses publiques était décidée. Par ailleurs, un certain nombre de dispositions fiscales ou pseudo-fiscales ont été prises par le Gouvernement : en particulier le 1 p. 100 sur le revenu transitant, on ne sait trop pourquoi, vers la Caisse nationale d'allocations familiales qui n'est pas en déficit, et l'emprunt obligatoire.

Bref, sans jouer sur les mots et sans vouloir faire de jurisme excessif, le plan de rigueur de 1983 a radicalement modifié l'équilibre de la loi de finances initiale en dépenses comme en recettes. Et pourtant le Gouvernement n'a pas éprouvé le besoin de nous présenter une loi de finances rectificative lors du vote du plan de rigueur.

M. Dominique Taddei. Cela n'a rien à voir avec le sujet ! Ce n'est pas ce que vous avez dit en commission des finances ! C'est scandaleux de rapporter ainsi. C'est un détournement de procédure.

M. Edmond Alphanhéry, rapporteur spécial. Monsieur Taddei, je regrette infiniment, mais j'ai exposé ce problème en commission. Au demeurant, j'ai des prédécesseurs célèbres et je me souviens de la façon dont M. Coevénement, M. Fabius et quelques autres rapportaient des budgets autrement plus importants que celui qui nous occupe présentement, tant en commission des finances que dans cet hémicycle. Ils ne développaient pas précisément les thèses du Gouvernement. Reportez-vous au *Journal officiel* des débats !

Si le rapport pour le budget du ministre chargé des relations avec le Parlement a été confié à un membre de l'opposition qui dit ce qu'il pense, je suppose que ce n'est pas pour rien. La commission des finances avait la possibilité de le donner à un représentant de la majorité. Si elle ne l'a pas fait, c'est parce que le Gouvernement souhaite que l'opposition puisse s'exprimer au moins une fois par an sur les relations entre le Parlement et le Gouvernement. C'est ainsi que je conçois mon rôle.

M. Dominique Taddei. Vous ne rapportez pas le sentiment de la commission. C'est scandaleux !

M. François Loncle. Votre intervention, monsieur Alphanhéry, ressortit à la discussion générale du budget. En tant que rapporteur, vous devriez faire preuve d'une certaine neutralité.

M. le président. Monsieur Alphanféry, personne ne conteste votre droit de faire votre exposé. Je vous demande simplement, en vous en remerciant, de vous en tenir au budget du ministère chargé des relations avec le Parlement.

M. Dominique Taddei. Très bien !

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Merci, monsieur le président. Je souhaite que cette altercation soit décomptée de mon temps de parole.

Je poursuis, même si certains de mes collègues ne sont pas particulièrement heureux de mes propos qui vont au cœur même du problème des relations entre le Parlement et le Gouvernement.

Le plan de rigueur de 1983, je le répète, a modifié radicalement l'équilibre de la loi de finances initiale. Et pourtant le Gouvernement n'a pas éprouvé le besoin de nous présenter une loi de finances rectificative. Il n'a pas modifié le rapport économique et financier. Il n'a pas dit quel était le nouveau chiffre du déficit budgétaire.

Je crois qu'il a commis par là-même deux fautes. La première, et peut-être la moins grave, en tout cas à mes yeux, concerne l'aspect juridique du problème. En effet, la loi organique relative aux lois de finances donne, dans son article 13, pouvoir au ministre des finances d'annuler « tout crédit qui devient sans objet en cours d'année ». Mais cette prérogative a été conçue pour être utilisée à la marge et non pour modifier massivement le contenu d'une loi de finances approuvée trois mois plus tôt seulement par le Parlement.

Comme le prévoit d'ailleurs l'article 13 de la loi organique précitée, l'annulation ne peut porter que sur des crédits devenus « sans objet ». Or cette possibilité a été utilisée pour corriger les conséquences des modifications des hypothèses économiques ayant présidé à l'élaboration du projet de budget. Pour la seconde fois en deux ans, on a assisté à la présentation d'un budget, puis à sa correction par voie réglementaire pour l'adapter quelques mois plus tard aux réalités économiques.

J'ajoute, pour être complet sur cet aspect juridique des choses, que l'ordonnance relative à la majoration de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, qui a été décidée dans les ordonnances du plan de rigueur, aurait dû, sans l'ombre d'un doute, être présentée dans le cadre d'une loi de finances rectificative, et qu'il en est d'ailleurs de même pour l'emprunt obligatoire.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Alphanféry : nous n'en sommes plus à la discussion de la première partie du projet de loi des finances.

M. François Loncle. Ce détournement de procédure est scandaleux !

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Monsieur le président, je laisse à M. le ministre délégué le soin d'évoquer le volume des crédits de son ministère.

M. Dominique Taddei. Vous êtes là pour cela !

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Ils sont tellement minimes qu'ils ne méritent pas qu'un exposé de dix minutes leur soit consacré !

M. le président. Alors concluez !

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. L'ensemble de ce budget, monsieur le président, doit donc être l'occasion d'examiner un aspect essentiel des relations entre le Parlement et le Gouvernement, c'est-à-dire le vote de la loi de finances.

Le Gouvernement ayant modifié la loi de finances initiale par ordonnance, il ne nous a pas été possible de déférer ces mesures devant le Conseil constitutionnel. Il est donc bon que l'on sache aujourd'hui les motifs d'inconstitutionnalité que nous aurions fait valoir si nous avions eu la possibilité de faire ce recours.

M. le président. N'en rajoutez pas !

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Je ne m'étendrai pas plus longtemps, monsieur le ministre, sur ces manquements aux règles de notre droit public. Je préfère plutôt en souligner les graves implications sur le plan économique et financier.

Première observation fondamentale : M. Delors a déclaré en commission des finances que le découvert de la loi de finances de 1983 dépasserait de 7 à 8 milliards de francs, voire un peu plus, le découvert initial. On s'attend donc à un déficit d'au moins 125 milliards de francs pour 1983.

Mais il ne faut pas, évidemment, comparer ce déficit aux 117 milliards de francs initiaux.

M. François Loncle. C'est déliant !

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Car il faut parler de choses comparables. Il convient de le comparer au déficit après rectification de la loi de finances par le plan de rigueur, qui peut s'évaluer en réalité à 83 milliards de francs. En effet, en employant les propres chiffres du Gouvernement, il faut diminuer les dépenses de 15 milliards de francs et augmenter les recettes de 19 milliards : majoration de la T.I.P.P. pour 5 milliards de francs et emprunt obligatoire pour 14 milliards de francs.

Mais alors se pose le problème de la signification d'un budget dont l'exécution sera si différente du vote initial. A quoi sert de voter un budget modifié en cours d'année par ordonnance de manière aussi significative et qui, au surplus, n'est même pas respecté puisque le déficit budgétaire sera supérieur d'au moins 50 p. 100 à ce qu'il aurait dû être ? On se demande vraiment, dans ces conditions, quel est l'intérêt de la discussion budgétaire.

Deuxième observation : M. Delors nous a exposé en commission des finances qu'il fallait s'attendre, du fait du refroidissement de l'économie dû au plan de rigueur, à une moins-value des recettes fiscales de l'ordre de 17 milliards de francs en 1983. Or si l'on avait modifié le rapport économique et financier ainsi que l'article d'équilibre en mars, au moment du vote du plan de rigueur, on se serait rendu compte de quelque chose de fort instructif : les sacrifices fiscaux supplémentaires demandés aux Français en 1983 correspondent à peu de chose près à ce qui n'est pas rentré dans les caisses de l'Etat.

17 milliards de francs en moins-perçu du fait du refroidissement, 19 milliards de francs ponctionnés auprès des contribuables ! Le rapport économique et financier rectifié aurait donc fait apparaître que la contribution exceptionnelle de nos concitoyens n'avait pas pour objet de couvrir certaines dépenses, éventuellement même de combler certains trous, mais uniquement de compenser les moins-values de recettes en 1983 provoquées par la politique de rigueur elle-même.

La discussion du budget de 1984 laisse planer les mêmes inquiétudes que le budget de 1983. En effet, nous avons souligné pendant la discussion budgétaire la multiplication des opérations de débudgétisation qui rend très difficile l'analyse des évolutions budgétaires. Un seul exemple : les bonifications d'intérêt au logement inscrites pour la coquette somme de 7,4 milliards de francs seront maintenant prises en charge par les caisses d'épargne.

Il y a plus grave car de nombreux postes sont sous-évalués. J'ai évoqué pendant la discussion générale la sous-évaluation manifeste de la masse des crédits nécessaires pour les rémunérations et les pensions des fonctionnaires.

Je voudrais dire ici quelques mots supplémentaires sur l'indemnisation du chômage, car c'est un bon exemple pour montrer les lacunes de la présentation budgétaire actuelle. Sur la base de 200 000 chômeurs de plus à indemniser en 1984, il faudrait 18 milliards de francs.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Alphanféry ; il vous reste une minute.

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Vous avez été plus indulgent avec les orateurs qui m'ont précédé, monsieur le président.

M. le président. Non, et pour vous j'ai même tenu compte des arrêts de jeu !

M. Edmond Alphandéry, rapporteur spécial. Pour conclure, j'observe que la procédure budgétaire gagnerait en qualité si nous pouvions juger dans un même document de l'ensemble des mesures concernant non seulement le budget de l'Etat, mais aussi la politique des organismes de sécurité sociale, des entreprises publiques et aussi du secteur bancaire, dès l'instant où il est nationalisé.

Monsieur le ministre, je vous remercie par avance de vous faire notre interprète auprès du Gouvernement pour que celui-ci redonne à la discussion budgétaire toute sa portée et restitue ainsi au Parlement les pouvoirs de contrôle qui lui sont légitimement dévolus. Je suis convaincu que vous avez à cœur de défendre nos prérogatives auprès du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs les députés, comme vous avez l'habitude de m'entendre sur les sujets les plus divers, vous ne serez pas étonnés que je défende des budgets forts disparates. Vous m'avez fait un grands plaisir en me permettant d'être aujourd'hui à la fois Charles Hernu, Jacques Delors, Jack Ralite et Pierre Bérégovoy. En vous écoutant, monsieur Alphandéry, j'ai même cru que tout le Gouvernement allait y passer. (Sourires.)

Je tiens aussi à remercier tous les rapporteurs, y compris M. Alphandéry, dont j'ai apprécié la passion, même s'il est toujours à côté du sujet. (Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Dominique Taddei. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je regrette l'absence de M. Barnier. Je ne savais pas que l'une des formations de l'opposition tenait un congrès national. Ou bien, aurait-il eu peur de m'affronter ?

En ce qui concerne les services généraux du Premier ministre, M. Massion a eu raison de souligner que priorité a été donnée aux dépenses sociales mais surtout à la modernisation, à la poursuite de l'informatisation, notamment avec la mise en place du système vidéotex.

Plusieurs organismes nouveaux ont été mis en place cette année : le haut conseil du secteur public ; le conseil national de prévention de la délinquance ; la délégation interministérielle aux réfugiés ; la délégation interministérielle chargée de la coordination de l'action à l'égard des professions libérales. Les crédits ont été inscrits pour leur fonctionnement.

Le délégué interministériel à la sécurité routière a été rattaché aux services du Premier ministre. Ce rattachement concrétise, dans le cadre du Plan, l'importance accordée par le Gouvernement aux actions entreprises pour réduire le nombre des accidents de la circulation, notamment par la mise en œuvre du programme « Réagir ».

Vous savez tous l'importance que j'accorde à la lutte contre l'alcoolisme, notamment parce que j'ai été victime d'un accident très grave provoqué par une personne en état d'ivresse. Le Gouvernement met en place un plan d'ensemble de lutte contre l'alcoolisme, qui vise à améliorer la prévention et le traitement des maladies liées à la consommation des boissons alcoolisées. Cette action s'est déjà concrétisée par le dépôt d'un projet de loi.

En ce qui concerne les actions en faveur de la francophonie, dont je suis, ayant vécu huit ans en Amérique du Nord, un partisan farouche, vous savez que le conseil des ministres avait décidé le 24 août dernier de refondre les structures administratives en mettant en place, pour le début de l'année prochaine, un haut conseil de la francophonie, placé auprès du

Président de la République, ainsi qu'un commissariat général de la langue française, et un comité consultatif de la langue française, placés auprès du Premier ministre. Ces organes se substituent au haut comité de la langue française.

M. le rapporteur s'est inquiété, très aimablement d'ailleurs, de la simple reconduction des crédits. Je peux le rassurer : le haut comité de la francophonie et le comité consultatif de la langue française sont des structures très légères et seuls des réajustements mineurs devraient être nécessaires.

Le renforcement de l'action en faveur de la francophonie se traduira plus par de nouveaux moyens administratifs, par un contrôle sur les crédits dépensés par les autres administrations, bref plus par une rationalisation de l'action menée par les différents ministères que par un changement d'échelle.

La commission des finances a souhaité connaître les crédits de toute nature de chaque ministère qui concourent aux actions de l'Etat en faveur de la langue française. Ce souci légitime rejoint les préoccupations du Gouvernement, qui a demandé un rapport d'enquête sur les aides budgétaires à la francophonie. Ce rapport a été remis au Premier ministre en juillet dernier. Je le communiquerai à votre commission. Par ailleurs, il est envisagé, dans le nouveau cadre réglementaire qui doit être mis en place, la publication d'un rapport annuel du commissaire général de la langue française sur les actions en faveur de la francophonie. Votre information pourra être ainsi complète dans ce domaine, et je pense qu'il est inutile d'alourdir la loi de finances elle-même par une annexe reprenant ces actions. Je souhaite donc que vous rejetiez l'amendement déposé à ce sujet.

M. Massion a constaté une certaine confusion dans les crédits de la Haute autorité de la communication audiovisuelle. La modification qu'il demande sera étudiée avec attention, en liaison avec les services du budget qui, vous le savez, ne sont pas toujours très commodes. (Sourires.)

Je n'oublierai pas enfin de citer les services du médiateur, qui viennent de fêter leur dixième anniversaire et dont l'activité ne cesse de croître, ni la Documentation française dont la qualité des publications est appréciée dans le monde entier.

Venons-en au budget du secrétariat général de la défense nationale. Monsieur Tranchant, vous m'avez ébloui car après avoir émis que des critiques pendant votre exposé, vous vous êtes finalement prononcé pour, au nom de la commission, bien sûr ! Je tiens à rendre hommage à votre objectivité et à vous remercier d'approuver ce que le Gouvernement a proposé.

Cela dit, vous avez tout mélangé — c'est votre habitude, mais c'est aussi de l'habileté tactique — car vous savez fort bien que les problèmes de la défense civile ne peuvent absolument pas être séparés de l'ensemble des problèmes de la défense. M. Hernu présentera son budget jeudi prochain. Limitons-nous aujourd'hui au S.G.D.N.

Vous avez dit que le Gouvernement appréciait mal la gravité de la situation internationale. Vous savez bien que ce n'est pas vrai et que tous les efforts du Gouvernement tendent à maintenir l'équilibre et à éviter qu'on ne dérape, selon la formule de M. le Président de la République, de la paix vers la guerre. Je peux donc vous rassurer sur ce point.

Le S.G.D.N., comme la défense nationale, dispose, contrairement à ce que vous affirmez, de crédits en augmentation.

Vous avez à nouveau évoqué l'insuffisance du programme civil de défense. Mais je vous rappelle que si les autorisations de programme diminuent effectivement de 4,56 p. 100, deux explications doivent être données à ce sujet.

D'une part, il est apparu nécessaire, et M. Huyghues des Etages l'a très justement souligné, de mieux sensibiliser les cadres à l'esprit de défense ; le nombre des sessions régionales de l'Institut des hautes études de la défense nationale augmente considérablement, ce qui nécessite un crédit supplémentaire de 1 652 000 francs. Cet investissement intellectuel est très important.

D'autre part, les autorisations de programme avaient augmenté de façon importante de 1982 à 1983 et les crédits de paiement n'ont pas tous pu être consommés cette année. L'année 1984 marque donc, comme certaines années précédentes, un palier nécessaire permettant une meilleure modulation de la consommation des crédits, et non un effort moindre.

Vous critiquez par ailleurs les chiffres fournis en ce qui concerne l'effort de défense des ministères civils. Je me permets de vous rappeler qu'ils sont approuvés par les contrôleurs financiers. De plus, la comparaison se révèle parfois difficile d'une année sur l'autre. Et vous savez mieux que quiconque, monsieur Tranchant, vous qui êtes un spécialiste, que les actions de défense évoluent.

Vous avez eu raison de relever une erreur qui figure dans le « bleu » budgétaire à la page 59, à propos de l'éducation nationale. En haut de la page, il faut effectivement lire 2,67 milliards de francs en crédits de paiement au lieu de 5,34. Mais vous savez fort bien qu'il ne s'agit que d'une erreur typographique.

En 1981, le ministère des P. T. T. a été, en raison de sa technicité, considéré comme un département à vocation de défense dans sa globalité, en temps de crise comme en temps de guerre. Le gouvernement de l'époque a fait une évaluation de 39,5 milliards de francs. Ce n'est pas notre faute s'il a commis une erreur. Là encore, c'est un héritage que nous devons assumer. Pour notre part, nous avons vu les choses plus intelligemment...

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Quelle différence y a-t-il aujourd'hui ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... et nous avons procédé à une approche plus précise qui a abouti à une évaluation moindre de l'effort : 252 millions de francs en crédits de paiement en 1982, 260 millions de francs en 1983, et 1 600 millions de francs en 1984, ce qui devrait vous satisfaire.

Monsieur Tranchant, vos observations ne sont pas toujours dénués d'intérêt (sourires)...

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. C'est trop beau !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... et je pensais que vous seriez beaucoup plus dur. Je m'attendais à l'« avalanche Tranchant », comme d'habitude. Vous avez vraiment été beaucoup plus doux que je ne l'attendais. (Sourires.)

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Il s'améliore !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je ne vois pas pourquoi je vous attaquerai puisque vous nous approuvez ! Et quand vous avez émis des critiques, la commission ne vous a pas suivi !

Enfin, je remercie M. Huyghues des Etages dont j'ai apprécié le très intéressant rapport et surtout les développements sur le plan de protection contre les impulsions électromagnétiques. Vous savez que c'est une préoccupation du Gouvernement. Des études ont été entreprises et des expérimentations pourront être faites l'année prochaine. Les crédits inscrits pour 1984 à ce titre s'élèvent à plus de 3 millions de francs.

Mais si j'ai apprécié la cohérence de M. Huyghues des Etages, j'ai regretté les ambiguïtés de la position de M. Tranchant. Il est vrai que ce pauvre M. Tranchant a été obligé de remplacer M. Barnier. Il l'a fait avec son talent habituel, mais ce n'était pas très commode.

D'abord, en ce qui concerne le Conseil économique et social, M. Barnier, qui en général connaît son sujet, est là passé complètement à côté, et vous a fait dire des sottises, monsieur Tranchant. Je le regrette pour vous.

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. N'agressez pas un absent !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous n'y êtes pour rien, mais M. Barnier vous a fait dire des sottises, en particulier sur les dépenses de personnel.

Les dépenses de rémunération du personnel ont été parfaitement bien calculées. Contrairement à ce que vous avez affirmé, leur augmentation n'est pas insuffisante. Il y avait eu, en 1982 et 1983, un excédent non négligeable, et les évaluations pour 1984 ont été établies en accord total avec le Conseil économique et social.

En revanche, M. Barnier ne vous a pas fait dire de sottises en ce qui concerne les crédits de matériel. Le Conseil avait demandé pour l'exercice 1984 un rattrapage. Avec une progression de 15 p. 100 des crédits, il obtient satisfaction. Il pourra même amorcer dès l'an prochain l'informatisation progressive de certaines fonctions de gestion, avec l'introduction de machines à traitement de textes notamment.

Si le budget du Conseil économique et social permet de donner satisfaction sur de nombreux points, il est vrai que des problèmes restent en suspens comme ceux de l'extension des locaux et du déséquilibre des ressources de la caisse de retraites des anciens membres du Conseil économique et social. Le Gouvernement monsieur Tranchant, en a parfaitement conscience.

Vous me permettez en concluant sur ce budget d'évoquer le renouvellement des membres du Conseil pour 1984. Ces nouveaux membres, comme leurs prédécesseurs, continueront à donner des avis éclairés sur tous les problèmes dont ils seront saisis, avec la rigueur et la sagesse que nous leur connaissons.

M. Georges Tranchant, rapporteur spécial. Je vous remercie pour eux !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. En ce qui concerne les Journaux officiels, M. Barnier est plutôt satisfait, et je l'en remercie.

D'importants efforts ont été entrepris pour transformer profondément les techniques de fabrication.

Pendant vingt et un ans, il n'y a pas eu de modification des tarifs des publications.

Un plan de rattrapage tarifaire a donc été amorcé mais à un taux compatible avec la politique économique du Gouvernement. Ce sera donc une subvention au sein du collectif budgétaire de fin d'année qui rétablira l'équilibre.

Pour l'an prochain, une situation analogue risque de se présenter. Mais avec la mise en place progressive de la photocomposition programmée, il est très raisonnable d'escompter des économies de gestion dès la fin 1985.

Ainsi, le calendrier prévisionnel arrêté en 1981 se trouve respecté : la première phase s'achève maintenant. Elle concernait le *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* et le *Bulletin officiel des annonces des marchés publics*.

Quant à la deuxième phase, elle intéressera en particulier l'édition des lois et décrets qui devrait être ainsi saisie en photocomposition dès le début de l'année prochaine.

Les autres publications, en particulier celles des débats parlementaires, dont tout le monde connaît la qualité et l'intérêt, seront concernées à partir du second semestre de 1984.

L'introduction de la photocomposition, si elle va permettre la modernisation complète de l'outil de production des Journaux officiels, va ouvrir également la voie à la mise en place de banques de données issues des informations contenues dans ces différentes publications.

J'avais évoqué, l'an passé, l'étude effectuée afin de déterminer les outils de production et de mise en exploitation de ce système. Aujourd'hui, je peux vous annoncer un début de concrétisation, avec la réalisation d'une banque de données du *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales*. Elle devrait être exploitée au cours de l'année prochaine alors que, dans le même temps, serait lancée la banque de données sur les marchés publics.

Mais ces transformations technologiques impliquent une profonde reconversion des hommes à ces techniques nouvelles. Les importants changements que ce service est en train de vivre ont nécessité, depuis 1980, la mise en place d'un plan de formation professionnelle pour tout le personnel, qui va se prolonger encore sur les deux prochaines années.

Ainsi, avec des hommes formés à un matériel de haut niveau, les services des Journaux officiels abordent une nouvelle période de leur très longue histoire.

J'en viens enfin au budget de mon ministère, celui des relations avec le Parlement. Je ne suis pas un « budgétivore », je suis même le Petit Poucet du budget, puisque je n'ai pratiquement pas d'argent. (Sourires.)

A propos de l'intervention de M. Alphanféry, je veux rappeler qu'en vingt-cinq ans il n'y a jamais eu de modification du rapport économique et financier présenté dans la première loi de finances. Toutes les décisions que nous avons prises l'ont été dans le cadre strict de l'ordonnance du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances.

Monsieur Alphanféry, je pensais que vous alliez m'attaquer sur le travail parlementaire, estimant sans doute que le nombre de propositions de loi ou d'amendements adoptés est encore insuffisant. Mais dans la mesure où vous avez constamment parlé en dehors du sujet, vous me prenez en quelque sorte à contre-pied.

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Je n'étais pas du tout en dehors du sujet !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mais, puisque vous ne m'avez pas attaqué sur le plan du travail parlementaire, j'en déduis que vous considérez que les relations entre le Gouvernement et le Parlement sont excellentes, et je vous en remercie.

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Avec plaisir.

M. le président. La parole est à M. Alphanféry, avec l'autorisation de M. le ministre

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je ne vous ai pas pris à contre-pied. En effet, je suis certain que vous avez « décortiqué » mon rapport, et vous n'avez pas manqué de noter que celui-ci comporte deux parties. L'une concerne le fonctionnement de l'institution parlementaire — nombre d'amendements, propositions de loi, etc. —, l'autre la procédure budgétaire.

Et si j'ai choisi de traiter ici de la procédure budgétaire, c'est parce que j'estime qu'elle constitue l'acte essentiel du travail parlementaire et qu'il est capital de veiller à ce qu'elle ne se dégrade pas. J'étais donc parfaitement dans mon rôle en insistant sur ce point. Il est même si important que je communiquerai mon rapport à la presse, car je souhaite qu'il soit lu. (Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. M. Alphanféry a évidemment choisi un sujet pour se mettre en valeur, et c'est normal. Je sais d'ailleurs que son discours est certainement déjà parvenu à certains organes de presse. Mais s'il n'a pas parlé ici des relations avec le Parlement, c'est surtout parce qu'il sait que c'est pour lui un mauvais terrain.

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. C'est parce que je ne disposais que de dix minutes !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. En effet, le Gouvernement entretient des relations excellentes avec le Parlement qu'il respecte plus qu'aucun de ses prédécesseurs. Votre silence sur ce point, monsieur Alphanféry, fait donc de moi aujourd'hui un ministre heureux. (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Edmond Alphanféry, rapporteur spécial. C'est une bonne pirouette !

I. — Services généraux.

M. le président. Les crédits concernant les services du Premier ministre et le ministère des relations avec le Parlement sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre — I. Services généraux » qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, nous allons examiner maintenant l'amendement n° 20 de M. Gilbert Gantier.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Au titre III de l'état B, réduire les crédits de 1 653 131 francs. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Cet amendement tend à réduire le crédit du chapitre 34-91 des services du Premier ministre de 1 653 131 francs.

A quoi correspond cette somme ? Il s'agit d'une augmentation de crédits intervenue cette année par le jeu d'un collectif budgétaire pour des locations d'immeubles. Les sommes prévues par le budget de 1983 étant, semble-t-il, apparues insuffisantes, il a fallu les augmenter en cours d'année, et je crains qu'il n'en soit de même en 1984.

A l'heure où le Gouvernement affirme sa volonté de comprimer les dépenses budgétaires par un effort de réduction du train de vie de l'Etat, il peut paraître pour le moins surprenant que l'on demande au Parlement le vote de plus 16 millions de francs pour les loyers correspondant à des services qui relèvent du Premier ministre.

Cette ligne de crédits concerne notamment, pour des sommes supérieures à 2 millions de francs dans chaque cas, l'hôtel particulier de grand standing du 53, avenue d'Iéna, Paris XVI, où s'est installé le ministère des droits de la femme...

M. Dominique Taddei. Misogyne !

M. Gilbert Gantier. ...et celui, sis 100, avenue Raymond-Poincaré, Paris XVI, qui a été luxueusement aménagé pour la Haute autorité de l'audiovisuel. Mais les fascicules verts du budget voté de 1983 indiquent aussi que ces crédits concernent également des immeubles situés 18, rue Vaneau, Paris VII^e, 25, avenue Charles-Floquet, Paris VII^e, 14, boulevard de la Madeleine, Paris VIII^e, 245, rue Saint-Honoré, Paris VIII^e.

Je constate, monsieur le ministre, que tous ces immeubles sont localisés dans une zone particulière de la capitale où les prix des loyers ne peuvent être qu'élevés. Si j'osais, j'irais même jusqu'à dire que tous ces locaux sont situés dans les beaux quartiers.

M. François Loncle. C'est le député du XVI^e qui parle !

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, vous venez d'affirmer que le Gouvernement entretient les meilleures relations avec tous les parlementaires, quels qu'ils soient. Pourtant, vous m'avez traité récemment d'élu des beaux quartiers, ce qui m'a choqué car vous avez ainsi oublié que nous sommes tous les élus de la nation tout entière.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Gilbert Gantier. Nous ne sommes pas des élus de la mer, de la campagne, de la montagne, de la ville, des beaux ou des moins beaux quartiers !

M. François Loncle. Le Gouvernement est aussi le Gouvernement de toute la nation !

M. Gilbert Gantier. Je peux donc m'étonner que le Gouvernement, après cet effet de séance, qui es voulait un reproche à mon égard, semble incapable d'envisager l'installation de ses services ailleurs que dans les « beaux quartiers » en question. Ainsi, le ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports va s'installer dans une tour de très grand standing, rue Olivier-de-Serres.

Elu de Paris, je pensais que la réhabilitation de l'Est parisien faisait partie du changement et qu'on en finirait avec ce tropisme qui conduit à préférer ces beaux quartiers que vous dénigrez tant, ce qui vous conduit à faire de regrettables effets de séance.

Monsieur le ministre, au moment où il est question de transférer le ministère des finances hors de cette zone dite des « beaux quartiers », je me demande s'il ne serait pas judicieux que les services dépendant du Premier ministre montrent l'exemple et précèdent leurs collègues de la rue de Rivoli dans cet effort de rééquilibrage de la région parisienne.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles je présente cet amendement qui, je l'espère, sera adopté par l'Assemblée nationale.

M. Parfait Jans. Vous n'avez pas proposé de déménager l'Élysée à Bercy, mais cela va venir !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 20 ?

M. Marc Massion, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été soumis à la commission. e ne peux donc m'exprimer qu'à titre personnel.

Le fait qu'aucune mesure nouvelle ne soit prévue pour 1984 n'est pas, comme le prétend M. Gantier, en contradiction avec les objectifs du Gouvernement.

M. Gilbert Gantier. On retrouvera cela dans un collectif !

M. Marc Massion, rapporteur spécial. C'est, au contraire, une confirmation des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixés par le Gouvernement.

J'ajoute que si l'amendement était adopté, un certain nombre de services centraux n'auraient plus de locaux pour les abriter en 1984. Je conclus donc au rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Si j'ai traité l'autre jour M. Gantier de « Cassandre des beaux quartiers », je reconnais qu'il est aussi l'élu de la nation, et, à ce titre, celui de Pau, ma bonne ville, encore que je sois certain qu'il n'y aurait pas été élu.

M. Edmond Alphandéry. Vous n'en savez rien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Certainement pas ! Les habitants sont trop attachés à leur maire ! Je suis habitué à passer à quelques voix, mais je passe toujours !

M. Edmond Alphandéry. Méfiez-vous !

M. Gilbert Gantier. Vous habitez les beaux quartiers de Pau, monsieur le ministre ! Je le sais, car je connais cette ville !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Peut-être, mais savez-vous pourquoi ? Parce qu'à Pau, il n'y a que de beaux quartiers (*sourires*), alors qu'à Paris, à cause de votre politique, il y a des quartiers insalubres !

Cela dit, il est vrai qu'avec vous, monsieur Gantier, il n'y aurait pas eu de problème de loyer pour abriter la Haute autorité de l'audiovisuel, parce que vous ne l'auriez jamais créée. Vous devriez être heureux pour la démocratie que cette Haute autorité de l'audiovisuel existe et que les crédits destinés à payer le loyer de l'immeuble qui l'abrite soient augmentés. Je suis d'ailleurs persuadé que vous n'avez pas déposé cet amendement avec votre conviction habituelle, car vous ne pouvez pas priver la Haute autorité de locaux.

Et si les services auxquels vous avez fait allusion sont situés dans les beaux quartiers, c'est tout simplement parce qu'ils doivent être proches du Premier ministre, dont ils dépendent. Mon ministère a été hébergé pendant quelque temps dans des locaux qui n'étaient pas agréables. Maintenant, je suis très bien logé, et il faudra que j'invite M. Gantier au 72, rue de Varenne.

M. Edmond Alphandéry. Si vous invitez les députés de l'opposition, ils viendront !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je les inviterai tous ! (*Sourires.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Mon rôle est œcuménique ! Maire de la ville d'Henri IV, je sais ce qu'est la tolérance, et cela me permet de mieux comprendre les intolérances.

Quoi qu'il en soit, je conclus au rejet de cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 20.

(L'amendement n'est pas adopté.)

II. — Secrétariat général de la défense nationale.

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre — II. — Secrétariat général de la défense nationale ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 3 242 456 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 34 464 000 francs ;

« Crédits de paiement : 23 688 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

III. — Conseil économique et social.

M. le président. J'appelle ensuite les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre — III. — Conseil économique et social ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 2 246 448 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

Budget annexe des Journaux officiels.

M. le président. J'appelle enfin les crédits du budget annexe des Journaux officiels.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 46, au titre des services votés, au chiffre de 340 983 644 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je constate que ce vote a été acquis à l'unanimité.

Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 47 du titre des mesures nouvelles, au chiffre de 12 450 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement inscrits au paragraphe II de l'article 47 au titre des mesures nouvelles au chiffre de 50 379 330 francs.

(Ces crédits de paiement sont adoptés.)

Après l'article 112.

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant son amendement n° 12 tendant à insérer un article additionnel après l'article 112.

Cet amendement, présenté par M. Pierret, rapporteur général, et M. Marc Massion, est ainsi rédigé :

« Après l'article 112, insérer l'article suivant :

« A compter de la loi de finances pour 1985, le Gouvernement déposera en annexe au projet de loi de finances un rapport dans lequel seront récapitulés, par ministère et par chapitre, les crédits de toute nature qui concourent aux actions de l'Etat en faveur de la promotion et la diffusion de la langue française tant sur le territoire national qu'à l'étranger. »

Le Gouvernement s'est déjà exprimé sur cet amendement.

La parole est à M. Marc Massion, rapporteur spécial.

M. Marc Massion, rapporteur spécial. L'amendement n° 12 a perdu de son actualité et de son opportunité après les indications que nous a données M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Effectivement, il faut éviter les doubles emplois.

Toutefois, cet amendement ayant été adopté par la commission, il ne m'appartient pas de le retirer. J'appellerai simplement, à titre personnel, l'Assemblée à ne pas le voter.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je remercie M. Massion de son intelligente compréhension, qui ne m'étonne pas d'ailleurs.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant les services généraux, le secrétariat général de la défense nationale, le Conseil économique et social, le ministère des relations avec le Parlement et du budget annexe des Journaux officiels.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE (suite)

IV. — Plan, aménagement du territoire et économie sociale.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre, concernant le Plan, l'aménagement du territoire et l'économie sociale.

La parole est à M. Taddei, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, mes chers collègues, c'est la troisième année consécutive que j'ai l'honneur de présenter devant l'Assemblée le fascicule budgétaire du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'économie sociale, qui regroupe trois administrations de mission : la délégation interministérielle à l'économie sociale, le commissariat général du Plan, la délégation à l'aménagement du territoire, pour les citer par ordre croissant de crédits.

Il est d'usage de considérer que de telles administrations valent plus par la qualité de l'impulsion interministérielle qu'elles procurent que par la lourdeur des crédits qu'elles gèrent directement. Encore faut-il, pour juger de ces qualités de nature plus « horizontales » que « verticales », vérifier que les crédits affectés à ces trois missions sont suffisants et, davantage encore, qu'ils forment un ensemble cohérent, lui-même gage de cohérence dans l'action.

C'est ainsi qu'en ces temps de rigueur, vous noterez peut-être avec surprise que les crédits de ce fascicule augmentent globalement de quelque 39 p. 100. Il apparaît que ce chiffre élevé ne tient pas à un accident — heureux — de l'histoire, puisque ces crédits avaient augmenté respectivement de 24,1 p. 100 en 1982 et de 48,6 p. 100 en 1983.

Cette constance dans l'effort de la politique gouvernementale, dont le rapporteur ne peut que se réjouir, provient d'ailleurs

moins d'un gonflement de telle ou telle ligne budgétaire que du regroupement progressif de crédits jusqu'alors dispersés entre un trop grand nombre de fascicules distincts.

C'est ainsi que le Gouvernement a, conformément à des demandes réitérées de la commission des finances, regroupé de manière cohérente dans le présent fascicule, depuis deux ans, non seulement les crédits de la délégation à l'économie sociale, mais aussi la dotation globale d'équipement des villes nouvelles, les dotations destinées aux primes d'aménagement du territoire et les crédits affectés à différents organismes de recherche.

En sens inverse, il y a eu un transfert progressif aux régions de différentes missions, notamment d'aménagement touristique, ce dont la commission s'est d'ailleurs félicitée puisque c'est une nouvelle manifestation concrète du mouvement général de décentralisation.

Au-delà de ces effets heureux quant aux structures budgétaires, il ne peut être question ici de reprendre dans le détail l'ensemble des points développés dans mon rapport écrit, mais tout au plus d'essayer d'éclaircir les problèmes les plus importants posés par ce budget.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'économie sociale, j'ai tenu à mettre en regard l'extrême modicité des crédits engagés, moins de 12 millions de francs tout compris, et le bilan extrêmement positif de ce qui a été réalisé depuis deux ans, même si cela laisse encore notre pays assez loin derrière certains de ses voisins latins — je pense en particulier à l'Italie et l'Espagne — quant au développement de l'économie sociale.

Je me contenterai de dire que si l'on devait calculer un ratio entre les retombées des différentes dépenses, d'une part, et l'importance des crédits alloués, d'autre part, nul doute que la délégation à l'économie sociale aurait un des plus forts ratios de l'ensemble du budget de l'Etat. Par là même, on peut prétendre qu'elle détient, d'une certaine manière, le ruban bleu de l'efficacité budgétaire.

En ce qui concerne le commissariat général du Plan, je veux d'abord féliciter une équipe qui, autour du commissaire général, a fourni pour la préparation du IX^e Plan un effort considérable, car s'il est vrai que la nouvelle méthodologie prévue par la loi de juillet 1982 a un caractère manifestement beaucoup plus démocratique que ce que nous avons connu pour les plans antérieurs elle a, corrélativement, un caractère beaucoup plus lourd quant aux procédures et au calendrier.

Cela étant, ayant su passer ce cap nécessairement difficile, elle devrait désormais être suffisante pour faire face à partir de 1984 aux travaux importants, certes, mais tout de même un peu moins contraignants, du moins en heures de travail, de suivi de l'exécution du Plan.

En ce domaine, l'inquiétude principale de la commission des finances est ailleurs et elle a justifié pour la deuxième année consécutive, monsieur le secrétaire d'Etat, une observation critique. Elle concerne les crédits de recherche du commissariat du Plan. Derrière des sigles — Credoc, C.E.R.C., C.E.P.I.L., Cepremap — qui restent obscurs pour beaucoup faute, sans doute, d'une suffisante diffusion des travaux de recherche, ce à quoi on pourrait déjà tenter de remédier, se dissimulent des équipes de chercheurs remarquables qui œuvrent avec l'indépendance d'esprit nécessaire à leur travail scientifique, mais qui n'en constituent pas moins de véritables « têtes chercheuses » pour le gouvernement, quel qu'il soit.

Ces équipes, notamment, seront indispensables pour préparer la révision du IX^e Plan prévu par la loi de juillet 1982 et, ultérieurement, le X^e Plan. Qu'on ne nous objecte pas qu'il est bien tôt pour en parler. Par nature, ces travaux demandent de nombreuses années. Il faut donc une régularité dans les crédits de recherche qui leur sont affectés, de manière qu'ils soient prêts en temps utile pour pouvoir être efficacement utilisés par tout ceux qui concourent à l'élaboration du Plan.

Or nous estimons que les crédits de recherche prévus dans le fascicule budgétaire sont insuffisants, et nous insistons beaucoup, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que remède soit apporté, si possible dès l'exercice 1984, en tout cas impérativement pour l'exercice suivant, à cette insuffisance.

J'aborde maintenant ce qui constitue à tous égards le « gros morceau » du fascicule budgétaire en question, les crédits de la délégation à l'aménagement du territoire. La commission des finances a formulé à ce sujet deux observations principales.

La première concerne les crédits proposés pour le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R. Nous sommes fortement insatisfaits, notamment après avoir vu comment a été exécutée la loi de finances en cours en ce domaine, des crédits qui sont prévus pour l'année prochaine. Cela nous paraît d'autant plus inquiétant que ces crédits devraient, en outre, contribuer à la mise en place, de manière significative, des contrats de plan Etat-région. Nous craignons que les sommes prévues à cet effet ne soient insuffisantes.

Je n'insisterai pas davantage sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, laissant à mon excellent collègue M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, le soin de développer ce point auquel il est plus que tout autre attaché, si cela est possible.

La deuxième observation critique de la commission des finances, qui a précédé en cela le sentiment de la commission saisie pour avis, porte sur le rythme de déblocage des crédits budgétaires. Il est vrai qu'il est de mauvaises finances publiques, je tiens particulièrement à le souligner, que des crédits budgétaires soient dérogés dans les zones de montagne trop tard pour qu'on puisse les utiliser à la seule période où les travaux publics qu'ils doivent financer pourraient effectivement être réalisés.

La commission des finances a donc souhaité que la procédure soit accélérée. Sans doute allez-vous nous rétorquer, monsieur le secrétaire d'Etat, que la consultation des régions risque d'allonger quelque peu les procédures. Nous vous demandons néanmoins que toutes dispositions soient prises pour que, dès décembre prochain — c'est possible — l'ensemble des intéressés soient conviés à faire connaître d'une manière très précise, leurs *desiderata* quant à l'utilisation de ces crédits, de telle sorte qu'ils puissent être déblocués dès la fonte des neiges, que nous espérons la plus précoce possible. Et je vise aussi les gels budgétaires, vous m'avez compris. (*Sourires.*)

Au-delà de ces observations critiques, la commission des finances, en adoptant, sur mon rapport, les crédits de ce fascicule, s'est interrogée sur certains des aspects de ce que l'on peut appeler la « nouvelle politique d'aménagement du territoire ».

La politique d'aménagement du territoire, qui est née en même temps que la planification décentralisée — on fête, cette année, le vingtième anniversaire de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — est une construction permanente.

Nous souhaiterions ne pas avoir le sentiment, lorsqu'on examine cette politique avec un peu de recul — et, d'une certaine manière, les crédits budgétaires permettent un tel examen — d'être en présence d'une de ces coupes géologiques du bassin parisien qui, par leur complexité, rebutaient tant les élèves que nous fûmes.

On a un peu l'impression que plusieurs générations de conceptions de l'aménagement du territoire coexistent, d'une manière qui ne peut s'expliquer que par l'histoire, et que, après que l'on a, sans doute à juste titre, dans les années 1960, tendu à privilégier une politique de rééquilibrage vers l'ouest, puis, à un deuxième temps, sans doute à cause de l'inquiétude non moins légitime, des populations frontalières de l'Espagne, développé une politique dite du Grand Sud-Ouest, apparaît maintenant une problématique de l'arc Nord-Est en fonction d'un troisième souci, tout aussi légitime, de reconversion, compte tenu des drames industriels que l'on connaît et qui frappent tout particulièrement le Nord et la Lorraine.

Face à ce raisonnement par quart de territoire, qui a peut-être trop souvent dans le passé illustré le langage officiel de la D.A.T.A.R., mais dont on voit des survivances fortes aujourd'hui encore, on a l'impression que, dans le fond, la seule chose qui soit désormais importante en matière d'aménagement du territoire, c'est de défavoriser à tout prix le Sud-Est. Vous souffrirez que le député du Vaucluse que je suis également n'approuve guère cette vision.

De ce point de vue, monsieur le secrétaire d'Etat, ce n'est pas sans préoccupation que de très nombreux élus, appartenant à de nombreuses régions, ont pris connaissance du rapport sur les « disparités spatiales » publié dans le cadre des travaux préparatoires du IX^e Plan.

A la diligence du comité économique et social de notre région, nous avons établi un rapport critique de soixante-dix pages — c'est vous dire que nous ne manquons pas de munitions intellectuelles sur ce sujet. Nous considérons qu'au-delà de ses

aspects méthodologiquement très critiquables, le rapport sur les disparités spatiales est extrêmement dangereux politiquement car il ne pourra aboutir, à travers une classification arbitraire des régions, qu'à les faire s'opposer les unes aux autres.

Je ne veux pas croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que la conception du développement régional que je sais être la vôtre et à laquelle vous êtes attaché ait pour but que les régions se disputent en fonction de critères tels que le nombre de salles de cinéma ou les crédits d'allocation de chômage.

Il doit y avoir désormais, pensons-nous, une redéfinition des critères d'aménagement du territoire — c'est un point sur lequel nous aurons sans doute l'occasion de revenir lors de la discussion de la seconde loi de Plan.

Fort heureusement, la politique suivie par la D.A.T.A.R. depuis plusieurs années a abouti à ce que, en dehors de l'Île-de-France et des départements et territoires d'outre-mer, les indicateurs économiques globaux par habitant de l'ensemble des régions françaises se sont beaucoup rapprochés et tendent tous à converger vers la moyenne nationale.

Ce n'est donc plus par région prise globalement qu'il faut raisonner, mais en fonction des handicaps structurels spécifiques de telle ou telle zone : ici la montagne, ici telle partie du littoral, là une zone rurale fragile, là ce qu'on pourrait appeler les « bassins de reconversion », où se sont produits des drames industriels, là encore une zone où la « sous-tertiarisation » est particulièrement grave. A la vision par trop globale qui a correspondu au premier âge, sans doute nécessaire, de l'aménagement du territoire doivent succéder des actions spécifiques.

M. Pierre Weisenhorn. Très juste !

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaiterais que le débat sur les crédits de la délégation à l'aménagement du territoire vous donne l'occasion de nous fournir quelques précisions.

Le Gouvernement se sent-il engagé sur les conclusions du groupe « disparités spatiales » de préparation du IX^e Plan, ce que nous ne pourrions que récuser, je tiens à vous le dire très fermement ? S'estime-t-il engagé par une problématique qui additionnerait la politique du Grand Ouest à celles du Grand Sud-Ouest et d'un arc Nord-Est, ce qui ne manquerait pas de provoquer les réticences d'une partie au moins de la représentation nationale ?

Ne pourrait-on organiser, dans le cadre de la préparation du IX^e Plan, une réunion de concertation avec les représentants des vingt-deux régions, où l'on discuterait à partir de critères affinés, portant non plus sur des groupes de régions, ou même sur des régions prises globalement, mais sur les difficultés spécifiques que rencontre telle ou telle région dans telle ou telle de ses zones fragiles ?

Tel est notre principal souci. En effet, en tant que responsables de la planification régionale prévue par les lois de décentralisation, nous nous sentons également responsables de l'aménagement du territoire intra-régional, le Gouvernement gardant, bien entendu, la responsabilité de l'aménagement du territoire inter-régional.

La planification régionale et l'ensemble des lois de planification ont désormais provoqué un changement de perspectives.

Je terminerai sur ce sujet...

M. le président. Et par là même votre exposé. (*Sourires.*)

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. C'était sous-entendu, monsieur le président.

Je terminerai sur ce sujet, disais-je, en indiquant qu'il nous paraît déterminant, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Gouvernement s'engage à poursuivre ce qui a été heureusement fait à travers ce fascicule budgétaire, c'est-à-dire regrouper autour de votre administration l'ensemble des moyens interministériels susceptibles de donner un contenu effectif aux contrats de Plan.

Il restera alors à faire en sorte que la programmation de divers équipements publics, même s'ils ne constituent plus, heureusement, l'essentiel de la réflexion planificatrice de l'Etat et des régions, soit engagée suffisamment tôt.

Je citerai en exemple le secteur des autoroutes, qui est de la compétence d'Etat mais qui, manifestement, a une importance considérable pour l'aménagement du territoire intra-régional. Il appartient au Gouvernement de nous faire savoir le plus rapidement possible les priorités du IX^e Plan pour l'application du schéma autoroutier général — nous disposons d'un beau schéma à l'horizon de l'an 2000 — de telle sorte que nous puissions, au niveau de l'aménagement du territoire intra-régional, en tirer des conséquences qui s'imposent. Pour l'instant, en effet, nous ne savons pas exactement par quelle tranche autoroutière on commencera. Or nous avons besoin de le savoir très rapidement.

Cette question vaut pour l'ensemble du Gouvernement et tout particulièrement, cela va de soi, pour le ministère des transports. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Caumont, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est la troisième fois que j'ai l'honneur d'exprimer devant l'Assemblée l'avis de la commission de la production et des échanges sur le budget du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'économie sociale.

Je note d'abord, pour m'en réjouir, que, par-delà les remaniements ministériels, ces trois fonctions complémentaires demeurent liées, ce qui me semble une nécessité.

J'observe, en relisant nos débats des deux années écoulées, que chaque étape — et celle-ci n'y déroge pas — jalonne un progrès continu dans la mise en œuvre des idées novatrices exprimées en 1981 : la décentralisation, d'où découlent une planification contractuelle et un aménagement du territoire alliant solidarité nationale et libération des initiatives locales ; les nationalisations de très grandes entreprises allant de pair avec une reconnaissance et une dynamisation du troisième secteur, celui de l'économie sociale.

Des transformations aussi profondes des structures et surtout des mentalités ne sauraient se faire sans le temps, ni sans rencontrer l'obstacle des habitudes prises et l'inertie des positions acquises.

C'est pourquoi, après avoir, dans mon rapport écrit, dressé un bilan positif, je consacrerai l'essentiel de mon propos à identifier quelques écueils, en souhaitant vivement que le Gouvernement se donne les moyens de les surmonter.

Je veux tout d'abord relever une sorte d'anachronisme : la notion de « décentralisation tertiaire », qui ne recouvre encore que le transfert en province de certains services administratifs — un peu plus de mille emplois cette année — politique utile, à n'en pas douter, indispensable même à l'époque où elle servait un peu d'allibi au centralisme triomphant. Mais, aujourd'hui, le problème a pris une toute autre ampleur : le transfert d'attributions, de pouvoirs et d'argent aux régions, départements et communes devrait entraîner de façon quasi mécanique un transfert correspondant de personnes, la diminution à due proportion des effectifs des administrations centrales, de leurs moyens en locaux et en matériel, un véritable changement de nature de bien des services, notamment par l'abandon de certaines fonctions de gestion. Sans quoi nous irions fatalement, car la nature administrative a horreur du vide, vers une recentralisation rampante et un alourdissement du prélèvement obligatoire : en somme, le contraire de ce que nous voulons.

J'aimerais que vous nous disiez, monsieur le secrétaire d'Etat, la volonté du Gouvernement d'appliquer cette politique jusqu'à ses conséquences extrêmes et d'en mesurer les résultats.

Deuxième observation : les contrats de Plan, actuellement en cours d'élaboration, sont la véritable pierre de touche du succès d'une planification décentralisée. Nous avons tous noté avec satisfaction que cette contractualisation était en quelque sorte garantie par le programme prioritaire d'exécution n° 9 et que 60 milliards de francs de crédits budgétaires étaient dès cette année affectés à l'ensemble des P.P.E. Il s'agit là d'une innovation essentielle, amorcée, peut-être, d'une liaison plus étroite entre le Plan et le budget.

S'inscrivant dans cette dynamique, beaucoup de partenaires de la planification vont sans doute, à l'instar de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, jumeler en quelque sorte l'adoption de leur plan régional et de leur budget 1984, au terme d'une concertation sans précédent avec des milliers de partenaires.

C'est aussi le cas de la ville de Briançon, qui va articuler sa démarche avec celle de l'Etat et de la région dans le cadre d'un contrat.

En présence de cette dynamique, on ne peut que déplorer les réticences de certaines administrations : refus de s'engager au-delà de l'année 1984, ce qui est la négation même du Plan ; rejet ou marginalisation de projets d'initiative régionale, propositions originales et novatrices visant à valoriser les potentialités locales, mais n'entrant pas dans les schémas traditionnels des administrations centrales ; timidité à l'égard du troisième niveau de planification, celui des villes et des pays.

Beaucoup de partenaires parisiens semblent considérer la contractualisation plutôt comme un moyen de prolonger les politiques antérieures, en opérant si possible des transferts de charges vers les régions, que comme une occasion de se remettre en question avec de nouveaux partenaires ayant une meilleure connaissance du terrain.

Troisième observation : j'ai évoqué, dans mes rapports successifs, le progrès que représente la mise en place du nouveau régime des aides à la création, au développement ou au maintien d'activités : simplification, décentralisation, adaptation au terrain.

J'ai salué en son temps le doublement du plafond de la prime régionale à l'emploi — P.R.E. — en zone de montagne. Mais j'ai exprimé aussi la préoccupation de voir se généraliser un système d'aides affichées, immédiates et à fonds perdus, en quelque sorte aveugles et peu adaptées à chaque cas d'espèce, et de voir naître de nouvelles distorsions entre les régions.

J'ai exprimé l'idée, à titre personnel, qu'un système de bonification d'intérêts permettrait sans doute mieux d'encourager les entreprises les plus sérieuses, de leur faciliter l'accès au crédit, de permettre le suivi de leurs efforts.

La demande d'évaluation de la mise en œuvre du nouveau système par les régions et par l'Etat, formulée l'an passé et rappelée cette année par la commission, est dans ce contexte d'une évidente nécessité : la force incitative des différentes mesures doit être appréciée en vue de corrections éventuelles. La seule circulation de l'information permettrait, j'en suis sûr, aux régions de procéder elles-mêmes à des ajustements judicieux. Complexez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, procéder dès l'année 1984 au recensement, à l'évaluation et à la publication demandés ?

Je veux maintenant faire part de quelques préoccupations concernant les moyens mis en œuvre pour la politique d'aménagement du territoire et plus particulièrement la politique de la montagne. Au moment où le Gouvernement s'apprête à déposer sur le bureau de notre assemblée un projet de loi très attendu sur le développement, l'aménagement et la protection de la montagne, vous comprendrez que nous soyons particulièrement sensibles à tous les signes manifestant l'intérêt que le Gouvernement porte au maintien des moyens mis en œuvre pour favoriser l'autodéveloppement des massifs montagneux et au bon usage de ces moyens.

Or la commission de la production et des échanges a relevé à ce sujet plusieurs motifs d'inquiétude, et nous souhaitons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous fassiez à leur égard, et en termes très clairs, les mises au point nécessaires.

La première inquiétude concerne la régression des crédits du F.I.D.A.R., crédits effectivement décentralisés et contractualisés affectés pour les trois quarts aux zones de montagne.

Nous n'ignorons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, que la forte majoration notamment en crédits de paiement, des crédits du F.I.A.T. peut permettre à travers les contrats Etat-régions consacrés à la montagne d'inverser la situation, mais ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. La commission des finances comme la commission de la production et des échanges nous ont chargés d'être particulièrement attentifs à votre réponse. Je suis d'ailleurs porteur d'un amendement adopté à l'unanimité par cette dernière commission et inspiré par les préoccupations que je viens d'exprimer.

Je note aussi que le versement à la dotation globale d'équipement — D.G.E. — de certains crédits dont l'affectation concernait essentiellement la montagne, comme les crédits des zones périphériques des parcs nationaux, tous situés en zone de haute montagne sauf un, est susceptible d'avoir des effets pervers allant à l'encontre de la solidarité voulue et proclamée à l'égard de ces zones pilotes de la nouvelle politique de la montagne.

Il faudrait aussi mesurer très vite les effets de la D.G.E. sur les politiques de péréquation nationale.

J'observe également que l'affectation au C.I.A.T. de crédits en forte croissance, normalement affectés au titre des contrats Etat-régions pour ces politiques de solidarité, a été assortie, au C.I.A.T. de juillet dernier, de considérations inquiétantes, et en tout cas maladroites, sur le caractère en quelque sorte résiduaire de ces politiques. Je lis : « Permettre l'achèvement de certaines politiques nationales de solidarité engagées avant la décentralisation si les régions concernées en font une priorité de leur plan et si elles y apportent une contribution financière significative ». Et l'on cite quatre politiques, dont celle de la montagne.

On ne saurait mieux suggérer qu'à terme la décentralisation ne profitera qu'aux forts, ce qui n'est certainement pas l'intention du Gouvernement.

Les montagnards ont enfin noté avec regret que, depuis deux ans, le F.I.D.A.R. est affecté lourdement par la régulation budgétaire. Nécessaire dans son principe, douloureuse pour un petit budget où la souplesse est nulle, cette régulation a des effets particulièrement néfastes en l'espèce car elle fait peser une incertitude dès le début de l'année sur la capacité de mobiliser une part importante des crédits avant l'automne.

Cette observation rejoint une critique que nos commissions émettent avec une véhémence croissante chaque année : c'est le constat de l'incapacité de notre appareil administratif à tenir compte de la nécessité absolue de mobiliser la totalité des crédits d'équipement destinés à la montagne dès la fonte des neiges, comme M. le rapporteur spécial l'a souligné.

M. Pierre Weisenhorn. Très bien !

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Aucun argument tiré des règles de procédure et de la comptabilité publique ne peut justifier la transgression des règles de bon sens imposées par la nature et que tout montagnard connaît bien. Il y va tout à la fois d'une saine gestion de l'enveloppe budgétaire dont on dispose, de la sauvegarde de l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics, notamment dans les petites entreprises de montagne, dont la main-d'œuvre pratique souvent une alternance avec la saison touristique d'hiver, de l'achèvement de travaux routiers avant l'arrivée de la vague touristique d'été, et de l'économie des deniers des collectivités locales.

Tout cela a été dit, répété et, je l'espère, compris par tous depuis de nombreuses années. Nos prédécesseurs n'ont jamais pu maîtriser des rigidités administratives, qui, en l'occurrence, ont quelque chose de kafkaïen. Nous non plus, malgré les bonnes intentions et les circulaires. Il est temps de passer à l'acte et de faire comprendre aux bureaux des administrations sectorielles et financières des contraintes qui relèvent du simple bon sens.

J'accepterais de gaieté de cœur, au nom de l'austérité, la stagnation des crédits du F.I.D.A.R. si j'étais sûr que, au nom de la rigueur bien comprise, vous êtes déterminé à vous donner les moyens de maîtriser enfin ce phénomène.

Un autre sujet nous préoccupe : celui du comportement des sociétés nationalisées face aux objectifs de l'aménagement du territoire. Trop souvent, celles-ci, au nom de l'autonomie de gestion et dans le cadre d'une étroite logique de firme, se croient dispensées d'expliquer leurs décisions aux autorités locales, d'en débattre avec elles et de prévoir, en cas de fermeture inéluctable, des délais suffisants pour mettre en place des alternatives industrielles viables.

Nous venons de vivre à l'Argentières-la-Bessée, dans les Hautes-Alpes, et avec Aluminium Pechiney, cette douloureuse expérience. C'est la région, dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, qui a dû prendre l'initiative et contraindre les partenaires à négocier sur la base d'une prise de relais par d'autres firmes de la même branche.

Tout cela nous interpelle sur la conception même des nationalisations. Les dirigeants de ces firmes ne peuvent, en effet, comme par le passé, pratiquer l'autocratie et se soucier comme d'une guigne du sort des sites et des populations abandonnées, laissant les coûts sociaux et humains à la charge des élus, de l'Etat et des collectivités territoriales. Nous demandons avec force qu'à la lumière d'expériences récentes, ce problème soit débattu au plus haut niveau et qu'une déontologie très claire en résulte.

Je terminerai par une question sur l'économie sociale. Depuis deux ans, le nombre des sociétés coopératives ouvrières de production est en forte croissance. Les projets de loi en cours d'examen sur la profession de syndic, le règlement des difficultés des entreprises, les tribunaux de commerce vont, à n'en pas douter, amplifier le courant de reprise en S.C.O.P. Cela est positif dans le principe, mais plein d'embûches, si l'on ne dote pas les fédérations nationale et régionales des S.C.O.P. de moyens d'information, d'expertise, de formation et d'appui financier, sans lesquels le pourcentage d'échecs risque de s'accroître au point de ternir l'image de l'économie sociale, sur laquelle beaucoup fondent de grands espoirs. Qu'avez-vous envisagé, monsieur le secrétaire d'Etat, pour faire face à cette échéance incontournable ?

Telles sont, brièvement exposées, les considérations que je voulais présenter sur ce projet de budget.

En l'approuvant, nous mesurons avec satisfaction l'ampleur du chemin parcouru depuis deux ans et demi sur une voie entièrement nouvelle : une planification décentralisée et contractuelle, un aménagement du territoire orientant la solidarité nationale au service des potentialités locales et un secteur de l'économie sociale conquérant mais solide. Cette voie, nous l'avons vu, est semée d'obstacles.

En attendant avec intérêt et confiance vos réponses, nous nous apprêtons à savoir si le Gouvernement se donne vraiment tous les moyens de surmonter ces obstacles, dans le souci d'assurer le meilleur emploi des ressources publiques et, par conséquent, dans le cadre d'une politique de rigueur, au meilleur sens du terme. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur le rapporteur pour avis, malgré votre magnifique sprint final, vous êtes arrivé en dehors des délais. (Sourires.)

Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Monsieur le secrétaire d'Etat, au printemps dernier, nous avons été nombreux à souligner la qualité et à insister sur l'opportunité du texte que vous nous présentez, en vue du développement de certaines activités d'économie sociale — un texte important pour des activités importantes.

C'est aujourd'hui sur ce secteur de l'économie sociale que je veux revenir brièvement, à l'occasion de l'examen de votre budget, puisque, vous le savez, les radicaux de gauche portent sur cette matière une attention toute particulière.

Par la loi du 20 juillet 1983, vous avez donné une impulsion forte et un cadre législatif renouvelé à une grande partie des entreprises du tiers secteur. Il faut s'en féliciter ; il faut aussi continuer, procéder à de nouveaux déblocages législatifs.

Si l'on veut véritablement contester le caractère arbitraire de la distinction entre les activités marchandes et les activités non marchandes, il faut notamment compléter le droit des sociétés, jusque-là dominé par la définition financière du capital social. Nous attendons qu'un statut des sociétés de travailleurs associés crée une nouvelle catégorie d'entreprises, définies par leur projet économique, par la formation de leurs promoteurs et par leurs objectifs sociaux. Dotées, bien sûr, de mécanismes de garantie financière à définir, ces sociétés pourraient participer activement au combat pour le redressement économique et pour la création d'emplois.

Nous sommes également attentifs aux efforts que vous faites pour diriger des financements privés vers l'économie sociale, et nous attendons avec intérêt les propositions que, je l'espère, vous nous ferez pour créer une valeur mobilière adaptée aux caractéristiques du secteur associatif et une autre, spécifique à la coopération agricole.

Toujours dans le cadre de l'effort législatif, nous souhaitons que pour les membres des professions libérales qui seraient volontaires — et seulement pour ceux-là — soit défini un statut de type coopératif respectant à la fois les principes généraux de l'économie sociale, c'est bien évident, mais aussi les principes propres à chaque profession, qu'il s'agisse de son organisation ou de sa déontologie.

Les nouveaux cadres législatifs ne seraient toutefois rien sans les moyens financiers pour leur donner vie, et il nous faut bien noter, à cet égard, que le budget de l'économie sociale prend, comme il est naturel, sa part dans l'effort de grande rigueur budgétaire.

Et pourtant, le tiers secteur appelle des moyens accrus.

Des moyens organiques, tout d'abord. Administration légère, spécialisée dans l'impulsion et non dans la gestion, la délégation interministérielle reste une organisation diaphane. Vous m'avez dit vous-même ne pas souhaiter son évolution vers une structure ministérielle autonome. Soit ! Mais, pour accroître son efficacité, il me paraît utile d'envisager, au moins à court terme, le remplacement du système actuel des correspondants régionaux par des délégués régionaux à l'économie sociale, dotés de leur propre budget, si faible fût-il. A l'heure de la véritable régionalisation du Plan, voilà qui pourrait être un bon exemple de collaboration Etat-régions en faveur de la création d'entreprises.

Nouveaux moyens en organisation donc, mais aussi nouveaux moyens et nouvelles modalités pour l'intervention.

Le budget de l'économie sociale est trop faible pour autoriser le saupoudrage, et je ne crois pas personnellement à l'intérêt de la subvention pour la subvention. Nos moyens doivent donc être affectés à une véritable stratégie de développement de l'économie sociale.

Cela signifie que les objectifs des financements publics doivent être négociés avec les grandes fédérations du tiers secteur et doivent faire l'objet d'engagements pluriannuels. Au titre de l'aide à l'exportation et des outils régionaux de développement, vous avez intégré certaines des préoccupations de l'économie sociale dans la loi de Plan. Il serait souhaitable de généraliser cette démarche d'analyse et de programmation à moyen terme.

Cela signifie aussi qu'il convient de renforcer les moyens mis à la disposition des secteurs intéressants, mais un peu délaissés. Je pense, par exemple, aux associations gestionnaires et particulièrement à celles du tourisme social. Je pense aux moyens d'aide à l'innovation et à la recherche, actuellement trop concentrés sur le terrain industriel, alors que le secteur des services les mérite aussi. Je pense à l'aide à l'exportation bien engagée au profit des S. C. O. P., et qu'il faudrait élargir aux autres familles de l'économie sociale. Je pense aussi à la formation des hommes, celle des gestionnaires, certes, mais aussi celle des administrateurs des entreprises du tiers secteur.

Une stratégie de développement, cela signifie enfin que les moyens budgétaires de l'économie sociale doivent être prioritairement affectés à l'aide aux secteurs véritablement productifs. A ce propos, je partage les réserves exprimées à l'instant par le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges quant à l'application un peu trop systématique du mécanisme des S. C. O. P. en difficulté. Il est vrai que les nouveaux textes sur les entreprises en difficulté ouvrent une perspective nouvelle aux S. C. O. P.

M. le président. Monsieur Hory, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Jean-François Hory. J'ai presque terminé, monsieur le président.

Si l'application de la formule S. C. O. P. était trop systématique, on ferait subir à une formule intéressante et porteuse d'avenir dès lors qu'il s'agit de création et d'innovation un discrédit lié aux difficultés des secteurs qu'elle prend en charge.

Et, puisque nous parlons d'aide aux projets tournés vers l'avenir, vous me permettrez, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous en soumettre un. Au printemps, vous me disiez, avec la vivacité de la conviction, que vous n'aimiez guère le mot « expérimentation » lorsque je vous proposais d'expérimenter outre-mer certaines techniques de l'économie sociale. J'y ai réfléchi. Les professionnels et les élus de Mayotte y ont réfléchi également, et, aujourd'hui, je vous soumets, non une idée pour une expérience, mais un projet très concret : la création à Mayotte d'une banque mutuelle de développement économique.

Outre les financements bancaires et les moyens traditionnels, il faudrait une dotation initiale de l'Etat. J'ai déjà soumis cette suggestion à M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Je lui adresserai, ainsi qu'à vous-même, un dossier précis sur ce projet, de manière qu'une aide puisse être apportée.

Pour revenir à l'économie sociale, dans son ensemble, je soulignerai qu'au-delà de son poids actuel, déjà important, elle est porteuse de solutions à nos difficultés économiques et constitue une autre voie pour le progrès social.

Vous avez marqué son importance dans l'action de votre ministère et dans votre projet de budget. C'est pourquoi les députés radicaux de gauche vous soutiendront dans vos efforts aujourd'hui et demain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Je rappelle aux orateurs que le temps de parole est déterminé non par la présidence, mais par chaque groupe. Je souhaite que chacun le respecte.

M. Pierre Weisenhorn et M. François Grussenmeyer. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le président, je pense que je n'utiliserai pas totalement mon temps de parole.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce serait une chance si l'on pouvait entrer dans la discussion d'un Plan sans souvenirs et sans expérience. J'ai l'impression que le Gouvernement a cette chance, mais, pour ma part, j'ai tendance à jeter un coup d'œil en arrière et — manie de l'héritage peut-être — à faire du Plan intérimaire qui s'achève la base de mes observations pour celui qu'on prépare.

Le Plan intérimaire célébrait, dès votre arrivée au Gouvernement, les nécessités d'un nouvel aménagement du territoire. Les « données nouvelles des disparités territoriales n'avaient pas été prises en compte jusque-là », disait-on. On allait changer tout ça. Je n'aurai pas le mauvais goût de me livrer aujourd'hui au jeu des citations sur les promesses qui illustraient cette nouvelle politique du Plan intérimaire. Ce serait cruel. Mais quand on les compare au bilan, quel naufrage !

Aujourd'hui, le thème est la décentralisation. Mais, en dépit de la complémentarité proclamée entre la décentralisation et l'aménagement du territoire, nous vérifions dans la pratique qu'il s'agit souvent, en réalité, du mariage de la carpe et du lapin.

La décentralisation du bavardage risque d'affadir la notion nationale d'aménagement du territoire à un moment où les régions handicapées sont plus que jamais fondées à réclamer un droit à la différence.

Si la décentralisation revenait à renvoyer chaque région à ses propres forces au nom de l'égalité des chances, les risques seraient énormes pour ceux qui, comme dans l'Ouest, sont moins bien armés pour prendre en charge des interventions qui relèvent de la responsabilité nationale.

M. le rapporteur spécial a parlé au passé de la « priorité à l'Ouest » : on ne saurait mieux dire ! Je crains que ces vérités premières ne soient actuellement ensevelies sous de grandes déclarations qui ne sont branchées sur aucune réalité économique.

Quand Mme Cresson a fait dire à Nantes, le 18 mars 1983, que le IX^e Plan serait celui de la création d'emplois dans l'agriculture, tous les professionnels ont été stupéfaits, mais ils ont pensé que, dans le plan du ministère de l'agriculture, il y aurait une surprise. En effet, la surprise, c'est que le ministre de l'agriculture n'a pas de plan, et on s'en aperçoit maintenant dans les négociations régionales sur le contenu des contrats.

Nulle part nous n'aurons les moyens d'accroître vraiment la production, ni d'améliorer le revenu agricole, qui est en train de se dégrader, ni de faire une vraie politique d'installation en faveur des jeunes. Je fais d'autant plus miennes les observations critiques de la commission de finances que, dans ma région, le nombre des actifs agricoles est très exactement le double de la moyenne nationale.

Le bâtiment et les travaux publics avaient été conçus dans le Plan intérimaire comme un facteur d'aménagement du territoire. Certes, les promesses du Président avaient été réécrites en retrait. Mais bâtiment et travaux publics étaient néanmoins considérés comme « porteurs d'espoir ». L'espoir n'a pas survécu. Pas plus que de nombreuses entreprises, pourtant saines, qui formaient la trame de nos activités en province.

Aujourd'hui, les contrats de Plan ne me paraissent pas à la hauteur des problèmes que rencontre ce secteur. Il nous faut autre chose que des encouragements vagues, subordonnant la relance à la recherche de filières aléatoires.

Il nous faut des prêts adaptés, une réglementation allégée et un programme de travaux financés. Or, ce contrat réaliste, je ne le vois pas poindre dans ma région, qui est pourtant en tête des sinistrés du bâtiment et des travaux publics.

Les grands groupes nationalisés avaient déjà une vocation pilote dans le Plan intérimaire. Qui oserait dire qu'ils l'ont tenue ? Mais, aujourd'hui, leur peloton fortement accru tient la vedette en matière de politique industrielle. Or, malheureusement, les résultats financiers qu'ils affichent me laissent perplexes sur leur capacité à tenir ce rôle de leader du développement économique. Et la politique de l'emploi qu'ils mènent pour la plupart en est la preuve, qu'il s'agisse de Thomson, de Pechiney ou des Chantiers de l'Atlantique. M. de Caumont a d'ailleurs dénoncé des comportements qui me semblent discutables.

Autre héritage à prendre en compte pour le IX^e Plan : celui des plans sectoriels. Certains ont obtenu des résultats. C'est le cas de l'habillement, grâce à la réduction des charges sociales, et on devrait peut-être méditer sur cet exemple pour l'étendre. Mais, faute de dotations convenables, d'autres ont pris du retard, quand ils n'ont pas été purement et simplement abandonnés. Il faut renégocier pour le meuble, le cuir, la machine-outil, car l'équilibre économique régional dépend beaucoup des initiatives qui seront prises dans ces secteurs fragiles.

La décentralisation des études et de l'imagination a été réussie car, dans nos provinces, nous connaissons nos problèmes et nous savons comment y porter remède. Mais les négociations des contrats de Plan démontrent qu'ils ne pourront bénéficier d'un soutien financier de l'Etat que s'ils entrent dans la liste établie et verrouillée par les administrations centrales. C'est une querelle que vous connaissez bien puisque vous l'avez soutenue contre le gouvernement d'avant 1981 dans des conditions qui rappellent étrangement celles que nous connaissons aujourd'hui.

Le dernier élément que je retiendrai contre votre politique d'aménagement du territoire est celui des transferts de charges, qui ne manquent pas d'amplifier les difficultés économiques des régions les plus vulnérables. Il ne s'agit pas là, contrairement à ce que l'on dit, d'un serpent de mer inventé par l'opposition, mais d'une réalité vérifiable.

Les contrats Etat-région devaient être en principe une façon d'optimiser les ressources et d'établir de nouveaux rapports. Je crois même vous avoir entendu dire, monsieur le secrétaire d'Etat, que la préparation de ces contrats suscitait un grand intérêt dans les régions.

Mais, aujourd'hui, le rêve passe. On découvre ce qui se profile derrière ces nouveaux rapports. Comment croire à la sincérité de la planification concertée Etat-régions quand elle aboutit à transférer autoritairement sur les régions des charges qui sont, à l'évidence, de la responsabilité de l'Etat ?

Je donnerai un exemple qui a valeur nationale. On oblige aujourd'hui la région Pays de la Loire à financer en partie l'autoroute A 11 dans sa section Angers-Le Mans en la menaçant d'abandonner cette priorité nationale reconnue si elle ne s'incline pas. Le coup de force de l'Etat est-il le symbole du caractère démocratique de la planification ?

Avant 1981, on promettait aux régions de supprimer les péages. Maintenant, non seulement on nous fait payer les péages, mais on nous fait payer en prime une partie de l'autoroute !

Rien ne sert de demander à chaque région de se dévouer, en préparant une planification sur des réalités concrètes, si on l'écrase ensuite sous les contraintes nationales.

Je prendrai un autre exemple. J'entends bien qu'on nous répète sans cesse que la priorité doit être donnée à la formation des hommes. Mais il faudrait que l'Etat tienne d'abord ses engagements vis-à-vis des jeunes universités — celle d'Angers notamment — plutôt que d'esquiver ses responsabilités et d'en faire supporter la charge par les collectivités locales.

Ma protestation auprès du ministre a d'ailleurs été appuyée par vos propres amis politiques de la région, qui estiment, comme moi, que la coopération Etat-régions exclut les coups bas.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crains que la politique d'aménagement du territoire ne soit en train d'accumuler les déceptions. D'abord, celles qui découlent du bilan du Plan intérimaire ; ensuite, celles qui s'expriment à l'occasion de la négociation des contrats de Plan.

Cette opinion est d'ailleurs largement partagée par toutes les organisations syndicales et socioprofessionnelles de ma région. Toutes craignent que les nouveaux rapports entre l'Etat et les régions ne fassent de l'aménagement du territoire une duperie.

Nous partageons leur appréhension et c'est pourquoi le groupe du rassemblement pour la République ne pourra pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Je ne reviendrai pas sur l'aspect financier de ce budget, qu'ont analysé le rapporteur spécial et le rapporteur pour avis. Je me contenterai de dire que, malgré une augmentation apparente, on est en fait en vitesse de croisière.

Si la liturgie budgétaire oblige les députés de l'opposition à souligner l'insuffisance des budgets, je ne tomberai cependant pas, monsieur le secrétaire d'Etat, dans ce travers, me contentant de vous demander : que faites-vous du budget ? C'est la question de fond.

D'ailleurs, vous êtes, en matière d'aménagement du territoire, confronté à un problème qui se posait déjà à votre prédécesseur. Car en quoi consiste l'aménagement du territoire, sinon à répartir la croissance ? Or, depuis un certain nombre d'années, et cela ne tient pas seulement à vous, il n'y a plus de croissance à répartir. L'aménagement du territoire tend donc maintenant à répartir les suppressions d'emplois.

Certes, je salue le fait que le fonds d'intervention d'aménagement du territoire est bien traité sur le plan budgétaire, mais combien d'emplois avons-nous créés cette année ? Le solde est pratiquement négatif.

En revanche, les crédits du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural enregistrent une diminution de 10 p. 100 en autorisations de programme et de 10 p. 100 en crédits de paiement. Or ce fonds est pour le monde rural la seule planche de salut en matière d'infrastructures et pour lutter contre la crise économique. Je connais un arrondissement, qui ressemble au mien comme un frère, dont une seule demande sur dix avait été retenue l'année dernière. Compte tenu de cette baisse de 10 p. 100, doit-on penser qu'elle sera abandonnée ? C'est là un vrai problème et, lorsque je considère le budget de l'agriculture et la diminution des crédits du F.I.D.A.R., je me demande vraiment si le parti socialiste connaît et aime le monde rural.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Sûrement !

M. Pascal Clément. Il y a par ailleurs un problème d'utilisation des crédits. A cet égard, j'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous précisiez la façon dont ont été utilisés les crédits du F.I.A.T., dont ont été distribuées les primes d'aménagement du territoire et les primes à l'emploi versées aussi bien par la D.A.T.A.R. que par les régions. Quelle est l'incidence de ces primes sur l'emploi après deux ans ? Une analyse plus fine nous permettrait peut-être de répondre à la question : est-ce bien cela qu'il faut faire ?

En matière d'investissements, le logement est sacrifié au profit de l'industrie. Mais j'ai comparé hier, en lisant un journal du soir au nom cosmique, les différents taux des euromonnaies. Le dollar américain se traite entre 9 et 9,5 ; le deutsche Mark entre 5 et 6 ; le florin entre 6 et 6,5 ; le franc belge entre 9,5 et 10,5 ; le franc suisse entre 4,1 et 4,7.

Le franc français, lui, se traite à 14 5/8, voire 14 7/8 ! Nous avons donc les taux d'intérêt à six mois les plus importants du monde occidental ! Ne cherchez pas plus loin des solutions pour l'aménagement du territoire : tant que vous aurez de tels taux d'intérêt, il n'y aura pas de solution au problème de l'investissement.

Certes, vous me répondrez que l'une des priorités de la politique de M. Delors est d'éviter que le franc ne puisse s'effondrer une quatrième fois — ce qui explique des taux d'intérêt aussi élevés — la seconde priorité étant de mener une politique de refroidissement de l'économie.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, la politique d'aide aux entreprises, aux créations d'entreprises, va nécessairement buter contre ces taux d'intérêt.

Par ailleurs, l'une des grandes ambitions, sinon la grande ambition du septennat, c'était la décentralisation. Celle-ci devait avoir la planification pour tuteur. Mais votre planification, monsieur le secrétaire d'Etat, est une planification octroyée.

Je prendrai l'exemple de la région Rhône-Alpes, que je connais particulièrement bien et qui est la deuxième de France. La majorité du conseil régional, qui n'est pas particulièrement favorable au Gouvernement, a travaillé sérieusement afin que ses propositions remontent à Paris et soient examinées le plus vite possible. Un comité interministériel d'aménagement du territoire s'est réuni le 27 juillet. Mais nous avons compris que nos propositions devaient s'intégrer dans un canevas d'ensemble et être compatibles avec un plan préétabli, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant pour l'avenir.

Un problème démographique de dimension nationale, même s'il concerne particulièrement notre région, va nous sauter au visage dans les vingt ou dix prochaines années. Le nombre des personnes âgées va en effet croître et il ne sera plus possible de leur offrir des résidences convenables. Nous avions, au niveau régional, décidé de donner la priorité à ce problème. Vous avez, d'un simple trait de plume, rayé cette proposition, qui était notre proposition n° 1, toujours à cause de la fameuse intégration dans votre canevas.

Par ailleurs, notre région, pilote en la matière, avait signé récemment une convention aux termes de laquelle l'Etat accorderait 27 millions de francs et la région 15 millions. Mais vous voulez maintenant faire passer la part de la région à 50 p. 100, en contradiction totale avec ce qui a été signé.

De deux choses l'une : ou ceux qui sont chargés de suivre les propositions régionales ne sont pas assez nombreux — d'ailleurs, votre budget ne prévoit rien dans ce domaine — ou vous vous moquez des conventions signées.

Autre critique : votre planification est octroyée. Elle repose en fait sur un sophisme : comme c'est décentralisé, je n'interviens pas ; mais comme j'interviens dans votre région, je vous demande de participer. L'A.F.P.A. est manifestement de la compétence nationale mais, comme vous intervenez dans notre région, vous voulez qu'elle participe à 50 p. 100.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Pascal Clément. Je termine, monsieur le président.

Pour les lycées, les compétences sont régionalisées. Je sais bien que le Gouvernement a du mal, dans cette affaire, à savoir ce que sera sa propre politique au-delà d'un an. Mais comment voulez-vous passer un contrat avec l'Etat quand on ignore tout du financement au-delà d'un an ?

La même remarque vaut pour la politique routière et autoroutière. Auparavant nous soumettions nos demandes à l'Etat, qui nous répondait : dès que je pourrai, je vous donnerai satisfaction. Maintenant, il dit : d'accord, mais vous paierez *grosso modo* les deux tiers.

Nous voulions bien admettre que la loi de décentralisation nous a donné des compétences mais nous ne pouvons accepter que celles-ci — par le jeu du sophisme que j'ai dénoncé — nous imposent de participer aux actions qui relèvent de l'Etat.

En conclusion, à quoi sert le budget de l'Etat ? Pour les deux tiers, il concerne les régions. Mais alors, où va l'argent ? Actuellement, nous n'avons pas assez de certitudes sur le plan financier, pas assez de certitudes contractuelles, pour dire ce que nous voulons dans les régions. C'est vous qui nous indiquez, en fonction des priorités définies par la planification nationale, ce que nous devons faire.

C'est là la grande déception du septennat que j'ai évoquée. Il faut rendre la planification aux régions et leur permettre de traiter d'égal à égal avec l'Etat. (*Applaudissement sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Ibanès.

M. Jean Ibanès. Au-delà du bilan et des perspectives des engagements de l'Etat en faveur de l'aménagement du territoire, nos délibérations de ce jour nous invitent à évoquer l'ensemble des procédures et des moyens mis au service de cette politique, et c'est sur l'un de ces aspects que je voudrais appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que celle de mes collègues.

Le débat récemment conduit dans cette enceinte sur la politique industrielle de la France a confirmé que l'évolution de l'industrie est, sans doute plus encore que par le passé, un processus complexe, fait de créations, d'adaptations et de destructions. Il nous appartient de rendre ces mouvements compatibles avec la protection et, dans toute la mesure du possible, avec le maintien de l'emploi, envisagé non seulement dans son volume global, mais aussi dans ses multiples localisations.

Certes, des protections existent à ce titre, dont certaines sont, avec le concours de l'Etat, assumées par les entreprises elles-mêmes. On sait que celles-ci, lorsqu'elles abandonnent une unité de production en s'engageant dans un processus de restructuration, compensent une partie au moins du coût social de leur opération, soit sous forme de garanties financières accordées aux travailleurs licenciés ou appelés à cesser leur activité de manière anticipée, soit en sauvegardant l'emploi par embauche dans une autre unité de production.

Mais elles ont été, jusqu'à présent, moins enclines à prendre en compte ce qu'on pourrait appeler le « coût économique territorial » d'opérations de ce type, c'est-à-dire les incidences de la désintégration de l'économie locale induite par un abandon d'activité, surtout lorsque le développement antérieur s'était structuré autour de celle-ci. Sans doute quelques entreprises, surtout des entreprises nationales, y prêtent-elles attention, au point d'installer parfois des structures de conversion. Cela vient d'être fait par Pechiney dans le département où se trouve la circonscription dont je suis l'élu, l'Ariège, et nous sommes loin de méconnaître la portée de telles opérations.

Mais ces décisions l'ont chaque fois l'objet de négociations difficiles et dont l'issue est incertaine.

Nous sommes donc fondés à nous demander s'il n'est pas opportun, voire nécessaire, de réguler ce type de situation par une mesure de portée générale.

On peut imaginer que celle-ci s'inscrive dans un « fonds de compensation inter-entreprises pour l'aménagement du territoire » qui serait alimenté par les entreprises conduites à des abandons ou à des réductions d'activité dans le cadre d'un processus de restructuration : entreprises nationales sans doute, naturellement appelées par la logique de leur fonctionnement à intégrer à leurs paramètres de décision la référence à l'avantage collectif, mais aussi entreprises privées, en raison des soutiens que les pouvoirs publics leur accordent en pareilles circonstances.

M. Robert Caumont, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean Ibanès. Les contributions des unes et des autres seraient pondérées à la fois par l'ampleur de l'opération de retrait et par le volume des concours publics accordés à la restructuration.

Si ces modalités demandent à être précisées, la fonction impartie à ce fonds s'impose à l'évidence : elle serait de favoriser l'implantation d'activités de substitution dans les zones victimes d'une délocalisation ou d'un abandon de production et habilitées à bénéficier des aides au développement régional, par le biais des participations dans les sociétés qui seraient conduites à y investir.

On voit bien les écueils qu'un organisme de ce type aurait à contourner.

D'abord, celui d'être une institution mal reliée aux autres moyens de l'aménagement du territoire. Pour l'éviter, son fonctionnement devrait être placé sous l'égide de la D. A. T. A. R.

Ensuite, celui d'être une structure centrale, peu appropriée, par conséquent, à l'engagement d'actions locales ; mais le grief tombe s'il est précisé que son existence ne dispenserait ni de la création de cellules de conversion sur le terrain, ni du concours d'associations pour le développement constituées au niveau des départements, voire des bassins d'emploi.

Enfin — dernière interrogation —, un tel système n'imposerait-il pas de lourdes charges à des entreprises au moment même où elles traversent une phase de leur évolution exposée aux difficultés d'une restructuration ? Pour lever cette hypothèque, le fonds de compensation devrait pouvoir se désengager progressivement par la négociation de ses parts dans un délai de trois à cinq ans. Il garderait, en pareil cas, une action d'incitation initiale pour le lancement d'activités nouvelles dans les zones auxquelles il s'appliquerait. Mais il lui serait loisible, avant le terme indiqué, de recouvrer sa contribution et de la restituer aux entreprises cotisantes pour financer la continuité de leur restructuration.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous invitiez vos services à étudier l'opportunité d'une mesure de ce type, ou de toute autre disposition ayant la même fonction, afin de vérifier si son utilité pourrait correspondre à la vocation qui lui a été clairement définie : réguler l'emploi local, sans faire obstacle à la flexibilité nécessaire des structures industrielles et sans imposer aux entreprises des contraintes qu'il leur serait difficile d'assumer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le secrétaire d'Etat, mon intention est de plaider pour une révision de la doctrine d'aménagement du territoire à l'égard de l'Alsace, doctrine marquée, tout le monde le sait, par une remarquable continuité depuis plus de vingt ans.

Depuis deux ans, l'Alsace subit un choc économique sans précédent. L'accroissement de son taux de chômage a atteint le seuil de l'intolérable — il est d'ailleurs le plus fort de toutes les régions françaises. Cette région, placée aux avant-postes de la concurrence européenne, doit faire face à un retournement brutal de situation, ce qui la met dans une dangereuse infériorité par rapport aux régions voisines allemandes et suisses.

Concrètement, depuis le lendemain de la Libération jusque dans les années 1957, le développement, dans cette région, s'est produit sous les meilleurs auspices : de 1956 à 1965, douze entreprises de plus de 500 emplois ont été créées. Ensuite, un coup de frein : de 1966 à 1975, ce chiffre tombe à sept et, de 1976 à 1983, pas une seule entreprise de plus de 500 emplois n'a été créée. Zéro ! Que s'est-il passé ?

Cette évolution trouve son origine dans la politique d'aménagement du territoire mise en place en 1963, et qui se poursuit.

A cette époque, par crainte du « désert français » face à l'hypertrophie dominante parisienne, la France fut divisée en deux zones : la première regroupait les nantis. Pour ceux-ci, au nombre de trois — la région parisienne, la région Rhône-Alpes et l'Alsace — on déconseillait les investissements. La seconde regroupait le Massif central, l'Ouest Atlantique, la façade méditerranéenne, le Nord et la Lorraine qui allaient se partager les investissements.

Cette doctrine eut de graves conséquences puisque la politique des grands groupes industriels a été et est toujours négociée avec l'administration. L'administration choisit leur implantation et, lorsqu'elle décide de garder une région à l'écart, les conséquences pour celle-ci sont considérables.

L'absence pour l'Alsace d'investissements de haute technologie a entraîné, dans beaucoup de domaines, une perte de contact avec l'évolution technique. Le vieillissement du tissu industriel alsacien est tel — l'I. N. S. E. E. l'a révélé récemment — que l'Alsace se place aujourd'hui au dernier rang des régions françaises pour les industries porteuses d'avenir.

Est-ce là le résultat de la solidarité nationale que l'Alsace a toujours manifestée à l'égard des autres régions françaises ?

Les conséquences sont très graves pour elle, et davantage que pour la ville de Paris et sa région qui se renouvellent en permanence par elles-mêmes, grâce à leur énorme potentiel et à la fonction dirigeante de la capitale. Les conséquences sont moins importantes pour la région Rhône-Alpes, avec Lyon, capitale bis, et Grenoble qui a bénéficié d'un potentiel de recherches considérable.

En fait, ces deux grandes régions que sont la région parisienne et la région Rhône-Alpes demeurent des terres d'accueil privilégiées pour les principaux groupes industriels et financiers qui y élisent domicile, en dépit des freins de l'administration.

Quant à l'Alsace, région périphérique aux dimensions limitées, pauvre en grandes entreprises et en capitaux, c'est de plein fouet qu'elle a subi la politique d'aménagement du territoire.

M. Pierre Weisenhorn. C'est vrai !

M. Jean-Marie Caro. Le barrage dressé, comme au temps du glaci alsacien de l'entre-deux guerres, devant les grands groupes investisseurs porteurs de technologie avancée a pleinement joué. L'important effort consenti par l'Etat dans les années 1970 en faveur du réseau routier n'a pas compensé ce handicap. Les énormes efforts régionaux accomplis, en particulier grâce à

l'A. D. I. R. A. et au C. A. H. R. ainsi qu'aux chefs d'entreprises, pour rester en contact avec l'évolution des produits et des marchés, demeurent insuffisants pour les produits nouveaux et les technologies nouvelles.

La gravité de la situation alsacienne n'est donc pas un phénomène de crise. La crise de l'emploi, en Alsace, se solde par plus de 45 000 chômeurs, en dépit du traitement social du chômage géré par le Gouvernement. Pour lui permettre de résister, de connaître un renouveau, il faudrait à l'Alsace 10 000 emplois par an. Rappelons qu'en période de haute conjoncture les créations d'emplois se situaient au niveau de 4 000. Les 10 000 emplois par an que nous réclamons permettraient seulement à cette région de maintenir le niveau actuel de l'emploi, sans résorption du chômage. Encore faudrait-il que le nombre de travailleurs frontaliers — ils sont actuellement 37 000 — demeure stable.

C'est donc à une profonde révision de la politique nationale d'aménagement du territoire que les Alsaciens convient le Gouvernement.

Les pouvoirs publics devraient, à la fin des fins, se convaincre de l'impérieuse nécessité de la solidarité envers l'Alsace, solidarité que celle-ci a toujours pratiquée sans faillir à l'égard du reste du pays.

Puissent ces quelques mots, prononcés dans les quelques minutes qui m'étaient imparties, monsieur le secrétaire d'Etat, trouver écho auprès du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le secrétaire d'Etat, les problèmes demeurent. Mais nous avons, malgré tout, le sentiment qu'on avance. L'année dernière, j'ai interrogé votre prédécesseur sur trois sujets qui nous intéressent particulièrement : l'économie sociale, les villes nouvelles et les inégalités régionales. Mesurant le chemin parcouru, notamment au vu de quelques-unes des propositions budgétaires qui nous sont soumises, j'ai ce sentiment.

Que dire de la planification ? Notre collègue M. Clément prétendait qu'elle était octroyée alors que, pour la première fois — il s'agit d'un bond en avant tout à fait remarquable —, elle est négociée et qu'elle favorise l'initiative locale, la prise de responsabilités des citoyens et de leurs représentants, même quand les négociations sont difficiles et que pèsent les inégalités dont je parlerai dans quelques instants.

S'agissant du secteur de l'économie sociale, nous donnons des capacités nouvelles d'initiative. Mais des obstacles doivent encore être surmontés, notamment en matière juridique. Il faut réduire davantage une certaine inertie administrative et les lenteurs bancaires qui subsistent. A ce sujet, je m'associe aux remarques de M. de Caumont. J'ajoute cependant qu'il ne faut pas pénaliser les communes d'accueil. Il faut savoir, en effet, que, lorsqu'une entreprise en difficulté entre dans le secteur de l'économie sociale, elle bénéficie d'une exonération de la taxe professionnelle. La commune concernée voit alors ses ressources diminuer d'autant. Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir exposer ce problème, grave pour les petites communes — il en existe dans mon département —, à M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale.

J'en arrive aux villes nouvelles.

Le secrétariat général du groupe central des villes nouvelles permet des échanges positifs. Néanmoins, dans ces villes plus qu'ailleurs, il faut prendre en considération les mouvements démographiques incessants, d'où la priorité absolue, pour que soit assuré leur développement, donnée à l'investissement dans le domaine scolaire.

Enfin, je traiterai, comme je l'avais fait l'année dernière, des inégalités régionales.

La crise est un facteur mécanique, automatique, hélas, d'inégalités régionales, mais la décentralisation peut présenter un risque d'accroissement de celles-ci.

Nous déplorons tout d'abord un phénomène politique, d'ailleurs évoqué il y a quelques jours lors de l'examen du projet de budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation : on assiste en fait, au niveau des assemblées départementales ou

régionales, à une captation par un pouvoir politique homogène de responsabilités qui devraient être collectives. Dans cette affaire, c'est évident, le rôle de l'Etat est de garantir l'équilibre du fonctionnement de la démocratie locale.

Par ailleurs, comment éviter — vous vous l'êtes probablement demandé tout au long de la négociation des contrats de Plan — la juxtaposition des besoins similaires des différentes régions ? En ce domaine, votre rôle dans la correction des inégalités est déterminant. Toutes les régions françaises aspirent à la nouvelle industrie de l'informatique et de la bureautique. Comment choisir ? Comment orienter ? Voilà une tâche très importante pour l'exécution de laquelle un certain nombre de critères doivent être retenus, et qui exige que les régions disposent d'instruments statistiques nouveaux dont elles sont actuellement dépourvues.

Il faut s'arc-bouter — si je puis dire — sur les réalités régionales pour réduire les inégalités et, dans cette perspective, le critère du taux de chômage, qui n'a pas été retenu dans le système des primes à l'aménagement du territoire, doit être un critère majeur.

Il convient aussi de tenir compte, dans chaque région, du niveau de formation des hommes et des femmes, de l'état de l'appareil industriel — en Haute-Normandie, région que mon collègue Marc Massion et moi-même connaissons bien, il est particulièrement vieillissant —, du niveau d'investissement et de l'évolution démographique.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je terminerai en vous décrivant un bon point pour avoir créé dans les régions — réunifiées pour la circonstance — de Basse-Normandie et de Haute-Normandie, un commissariat à l'industrialisation placé sous l'égide de la D. A. T. A. R. Je souhaiterais savoir si ce commissariat sera installé en Normandie — Haute ou Basse, peu importe ; en fait, je pense surtout à la ville de Rouen — ou bien à Paris. Je me demande, en outre, comment il harmonisera son action avec celles de toutes les autres instances qui s'occupent du développement régional.

Le développement régional, c'est, aujourd'hui, plus que jamais, la lutte pour l'emploi, et d'abord — nous le disons avec ardeur — pour l'emploi des jeunes ! Le drame du chômage des jeunes peut sembler, en effet, toutes proportions gardées, aussi grave pour le monde industrialisé que celui de la faim pour les pays sous-développés. L'emploi des jeunes est donc l'objectif n° 1. C'est pourquoi, je vous demande de corriger plus que jamais les inégalités régionales. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Esdras.

M. Marcel Esdras. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais, à l'occasion de ce débat, souligner quelques aspects propres au financement des programmes du IX^e Plan dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Certes, le IX^e Plan national prend en compte l'outre-mer sans l'isoler dans un chapitre à part. Cette formule devrait constituer un avantage, dans la mesure où elle conduit à considérer que l'ensemble des programmes d'action prioritaires d'exécution sont susceptibles de s'appliquer aux collectivités d'outre-mer au même titre qu'aux régions de la métropole. De même, à l'instar de l'Hexagone, les régions et les territoires d'outre-mer utilisent la procédure des contrats de Plan entre l'Etat et les collectivités décentralisées.

Cependant, la planification dans les départements et les territoires d'outre-mer soulève des difficultés qu'ils nous paraissent nécessaire de signaler dès à présent à l'occasion du débat budgétaire.

Il est un fait que, mises à part un certain nombre de priorités tout à fait spécifiques à ces départements et territoires, la plupart des priorités nationales trouvent leur champ d'application dans l'outre-mer. Lorsqu'on envisage, notamment, le problème de la modernisation des activités de production, on constate, à l'évidence, que les départements et les territoires d'outre-mer sont au premier chef concernés.

L'agriculture, secteur clé de l'économie des départements et des territoires d'outre-mer, appelle un soutien particulier. Les grandes cultures traditionnelles — banane et canne à sucre — connaissent dans certains départements de sérieux déboires. L'irrigation et la diversification des cultures sont des priorités absolues. La rénovation, la modernisation des usines sucrières survivantes sont des exigences vitales et vous savez qu'en ce moment la crise de l'économie sucrière en Guadeloupe a atteint un tel degré qu'elle risque de mettre en péril la paix sociale.

L'artisanat, la pêche, tant au regard des équipements qu'au regard de l'organisation de la profession, présentent de graves déficiences qu'il convient de corriger.

Le système éducatif, les problèmes d'économie d'énergie, la nécessité d'amplifier la lutte pour l'emploi sont autant de points qui touchent spécialement les départements et les territoires d'outre-mer.

Tous ces éléments, monsieur le secrétaire d'Etat, ont été parfaitement mis en lumière lors des travaux préparatoires du IX^e Plan par les commissions spécialisées. Celles-ci ont adopté des recommandations dont la prise en compte n'apparaît pas, malheureusement, dans le projet de loi de finances.

L'accent a été mis, notamment, sur le fait que les moyens financiers dont disposent les régions et les territoires d'outre-mer sont bien trop insuffisants pour leur permettre de faire face aux responsabilités nouvelles qui leur sont confiées du fait de la décentralisation et que leur faible possibilité d'intervention en faveur du développement économique risque, à leur niveau, de rendre tout à fait illusoire l'exécution du IX^e Plan.

Autrement dit, pour que le IX^e Plan revête une signification réelle dans les départements et les territoires d'outre-mer deux conditions devraient être réalisées :

Premièrement, une intervention massive de l'Etat devrait s'opérer dans les actions de planification, le financement sur le mode paritaire n'étant pas à la portée des départements et des territoires dont je parle.

Deuxièmement, la mise en œuvre de mesures propres à accroître les ressources des collectivités d'outre-mer s'impose.

Qu'en est-il de ces deux conditions préconisées par les instances spécialisées désignées par le Gouvernement ?

Objectivement, nous constatons que la rigueur extrême qui domine la présentation du budget a largement prévalu sur la solidarité nationale, pourtant indispensable pour permettre aux régions défavorisées que sont les départements et les territoires d'outre-mer de s'accrocher au IX^e Plan.

S'agissant de l'augmentation des ressources locales, les propositions faites par le Gouvernement dans l'avant-projet de loi sur les transferts de compétences aux régions d'outre-mer ont provoqué une désillusion générale, dans la mesure où elles se traduisent par un transfert de charges de l'Etat aux collectivités, par un accroissement de la fiscalité locale et par un transfert de ressources du département vers la région. Une telle démarche traduit une profonde méconnaissance de la situation locale. En effet, l'assiette fiscale de ces régions défavorisées est très limitée et tout accroissement pèserait de manière insupportable sur les ménages, ce qui contredirait la volonté affirmées par le Gouvernement de ne pas faire supporter la rigueur aux plus déshérités.

Enfin, il nous a été précisé que les départements et les territoires d'outre-mer n'ayant pas accès au F.I.A.T. et au F.I.D.A.R., leurs contrats de Plan seraient financés par les ministères techniques et le F.I.D.O.M. ou le F.I.D.E.S. Cependant, la présentation des documents budgétaires n'indique aucun montant, même approximatif, de l'enveloppe prévue à cet effet. Or, le F.I.D.O.M. pour 1984 étant globalement en diminution par rapport à 1983, on ne voit pas bien quelles opérations nouvelles pourraient être financées par ce fonds.

Et puis, monsieur le secrétaire d'Etat, les commissaires de la République négocient en ce moment les contrats de Plan avec les régions des départements et les territoires d'outre-mer. Pour le faire, il va de soi que ces fonctionnaires devraient avoir deux directives du Gouvernement :

Premièrement, vérifier que les options retenues par la région sont cohérentes avec le Plan national ;

Deuxièmement, rester dans les limites d'un plafond financier dont, à l'heure actuelle, vous devriez avoir une idée et dont la tranche annuelle devrait se retrouver à l'intérieur du projet de loi de finances pour 1984. Ces indications, aucun document ne les précise à notre assemblée, ce qui s'avère tout à fait regrettable.

En conclusion, je retiens, hélas ! de l'examen de ce budget, ce qui avait déjà été ressenti lors de l'examen par les assemblées locales, régionales et départementales du projet de loi sur les transferts de compétences, à savoir que l'esprit de la loi de décentralisation n'est pas respecté et qu'il y a désengagement financier de la part de l'Etat.

Nous voulons bien croire, monsieur le secrétaire d'Etat, que cela est lié aux graves difficultés de la conjoncture et que la politique de solidarité nationale affichée par le Gouvernement n'a pas pour autant varié. Il n'en reste pas moins que les conséquences de ce désengagement seront durement ressenties par les populations (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La matinée étant déjà bien avancée et sachant que nous devons achever l'examen des crédits du Plan, de l'aménagement du territoire et de l'économie sociale, je vais suspendre la séance pour quelques instants.

(La séance, suspendue à douze heures trente-cinq, est reprise à douze heures quarante.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs, je m'efforcerai d'exposer les orientations des trois budgets que j'ai à défendre : celui du commissariat général du Plan, celui de la délégation interministérielle à l'économie sociale et celui de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, la D. A. T. A. R. Je m'efforcerai aussi de répondre aux questions qui m'ont été posées par les intervenants, en indiquant d'emblée que la difficulté de cet exercice tient au fait que nous mêlons en permanence plusieurs débats, ce qui est d'ailleurs bien normal.

Mais le projet de deuxième loi de Plan viendra devant l'Assemblée au mois de novembre, et j'ai bien l'intention, à cette occasion, non seulement d'intervenir sur la nature même de la planification, mais aussi de faire une déclaration au nom du Gouvernement sur l'ensemble du dispositif concernant les contrats de Plan Etat-régions. Même si ce dispositif ne doit pas encore être achevé à cette date, je serai en mesure d'apporter nombre de précisions.

En ce qui concerne le commissaire général au Plan, je me contenterai de quelques indications, puisque j'ai déjà pu, le 19 octobre dernier, intervenir à ce sujet dans la discussion générale du projet de loi de finances, en soulignant l'innovation que constitue désormais la liaison entre la préparation du Plan et celle du budget. Il ne s'agit pas seulement d'une « amorce » de liaison, monsieur de Caumont. Cette articulation entre le budget et le Plan est dès à présent inscrite dans les faits. J'apporterai toutes précisions à cet égard lors de l'examen du projet de deuxième loi de Plan, qui définit les voies et les moyens d'exécution, des priorités retenues dans la première loi de Plan.

Mais j'en reviens aux activités du commissariat général du Plan, en remerciant M. Taddei des remarques amicales qu'il a formulées à ce sujet.

Pour l'année à venir, le commissariat général se consacrera essentiellement à la mise en œuvre des instruments d'exécution du Plan : contrats de Plan ; projet de loi de finances — liaison Plan-budget à assurer à l'occasion de chaque loi de finances — suivi de la réalisation des actions programmées au sein du comité interministériel des programmes prioritaires qui sera créé par décret avant la fin de l'année ; enfin, présentation, chaque année à la session de printemps, d'un rapport sur l'exécution du IX^e Plan.

En outre, le commissariat général du Plan devra poursuivre ses travaux sur les nouvelles méthodes de planification et, tout particulièrement, contribuer au progrès des méthodes d'évaluation des politiques publiques.

Bien sûr, le commissariat continuera à porter une attention particulière aux études et recherches conduites notamment dans les domaines suivants : économie des activités productives, économie et financement, emploi et travail, politique sociale, décentralisation et régionalisation de la planification.

Comment ces indications sont-elles prises en compte dans le budget du commissariat ?

Je tiens à présenter une remarque technique préalable. En effet, le contenu du budget du commissariat pour l'année 1984 n'est pas immédiatement comparable à celui des années précé-

entes. Il a été décidé d'y rattacher, à compter du 1^{er} janvier prochain, les financements de l'observatoire français des conjonctures économiques — l'O. F. C. E. — et de l'institut syndical de recherches économiques et sociales. L'I. R. E. S., récemment inauguré par le Premier ministre, est un instrument nouveau d'études économiques mis à la disposition de l'ensemble des organisations syndicales.

Les concours financiers versés à ces organismes en 1982 et 1983 ont été imputés sur les dotations budgétaires de plusieurs ministères : industrie et recherche, économie et finances, éducation nationale, travail, Plan. Pour 1984, le Premier ministre a jugé utile de regrouper l'ensemble de ces financements afin d'en faciliter la gestion et a choisi de transférer sur le budget du commissariat général du Plan les sommes correspondantes, c'est-à-dire 21 850 000 francs.

Compte tenu de cette mesure nouvelle, l'augmentation apparente des dotations totales du commissariat général du Plan est importante. Mais, à structures budgétaires constantes, la progression prévue des dépenses ordinaires n'est que de 3,5 p. 100. Ce taux relativement faible par comparaison avec celui du budget général s'explique principalement par la suppression de douze emplois et par la non-reconduction de certains crédits de fonctionnement ouverts en 1983 pour la préparation du IX^e Plan.

La politique de rigueur doit aussi s'appliquer au commissariat du Plan. Mais il est vrai, monsieur Taddei, qu'elle ne saurait se traduire par un amoindrissement de l'effort de recherche. Nous sommes conscients que la continuité en ce domaine est plus que jamais nécessaire, et c'est pourquoi nous négocions avec le ministère de l'industrie et de la recherche pour obtenir des compléments.

La progression des budgets des organismes rattachés est supérieure. Elle atteint 7,9 p. 100 pour le C.E.R.C. et 16,5 p. 100 pour le C.E.P.I.L., dont les crédits ont été inscrits au programme prioritaire d'exécution n° 7. Cela montre toute l'attention que nous accordons à la qualité et à la richesse des informations qui contribuent à éclairer les orientations de la politique gouvernementale. Dans le même dessein figurera dans le projet de deuxième loi de Plan une décision que j'ai la faiblesse de considérer comme importante, celle qui consiste à rendre obligatoire la publication annuelle d'un rapport du C.E.R.C. sur l'évolution des revenus.

Ainsi, monsieur Taddei, nous avons fourni, au cours des deux dernières années, un effort énorme en faveur du Plan. Cet effort sera prolongé en 1984 et orienté plus spécifiquement sur le suivi de l'exécution. Cela entraînera évidemment un surcroît de travail pour les personnels du commissariat général qui s'abissent, comme il est normal, le contrecoup de la politique de rigueur. Malgré tout, nous avons scrupuleusement veillé à ne pas amoindrir les moyens nécessaires au développement des recherches et de l'information. Nous sommes même parvenus à les améliorer, à preuve la publication annuelle de ce rapport du C.E.R.C., qui me paraît de nature à assurer, pour l'avenir, une meilleure connaissance de l'évolution des revenus.

S'agissant de la délégation interministérielle à l'économie sociale, je remercie M. Taddei d'avoir décerné à cet organisme le ruban bleu de l'efficacité. Il est vrai que, eu égard à la relative faiblesse des moyens qui lui sont accordés, il a accompli un excellent travail. Le programme de développement de l'économie sociale qu'il a pour mission de mettre en œuvre est contenu dans trois documents : le Plan intérimaire en cours d'exécution, le projet de deuxième loi de Plan, et surtout le programme de travail dont j'ai tracé les grandes lignes en juin dernier et qui sera précisé à l'occasion d'une prochaine communication en conseil des ministres.

La délégation à l'économie sociale disposant d'effectifs et de moyens modestes, il importe de sélectionner soigneusement les actions qu'elle devra conduire, pour lui assurer le maximum d'efficacité. La concertation engagée à ce sujet depuis deux ans a permis de faire émerger des souhaits, des propositions, des idées. Il fallait en établir la cohérence, en dégager une ligne directrice claire pour conduire l'action de la délégation dans l'année qui vient. C'est à quoi s'emploie ce programme de travail, qui fait actuellement l'objet d'une concertation avec les partenaires intéressés.

Il est construit autour de deux axes principaux : le développement de l'économie sociale à travers la décentralisation, la planification régionale et le développement local ; le développement de nouvelles activités et des emplois à travers l'innovation et la modernisation, articulé par là même sur les priorités du Plan.

Bien entendu, les efforts seront poursuivis pour lever les obstacles, encore réels, qui freinent le développement de ces secteurs en matière de statut, de formation, de mode de financement.

Le budget de la délégation interministérielle à l'économie sociale est caractérisé, en dehors des crédits de fonctionnement, au demeurant très modestes, par deux chapitres d'intervention.

Le chapitre 34-06, d'abord, couvre la réalisation d'enquêtes et d'études consacrées à l'économie sociale. Certes, les crédits pour 1984 marquent une régression apparente, qu'il serait d'ailleurs dommage de ne pas rectifier pour 1985 tant les besoins sont importants. Mais les travaux déjà effectués sont assez riches pour alimenter, dès 1984, des groupes de travail et de recherche constitués dans le cadre du comité consultatif fonctionnant aux côtés de la délégation.

Le chapitre 44-01, ensuite, concerne les subventions aux organismes coopératifs, mutualistes et associatifs. La dotation pour 1984 a été augmentée par rapport à celle de 1983 afin de tenir compte des objectifs du IX^e Plan. Cela implique une amélioration de l'aide directe apportée aux trois secteurs de l'économie sociale — coopération, mutualité, mouvement associatif — un effort en faveur du développement de l'action de l'économie sociale et des structures y afférent en ce qui concerne l'exportation, le soutien à l'innovation et la recherche — ce qui nous semble extrêmement important pour l'avenir même de l'économie sociale — et, enfin, la mise en place d'outils régionaux de l'économie sociale dans le cadre des contrats de Plan Etat-régions.

Il y aura d'ailleurs une novation intéressante, car nous avons l'intention de mettre en place un compte satellite de l'économie sociale, financé par la budgétisation d'un poste de chargé de mission, afin d'avoir une meilleure connaissance économique de ce secteur dont le développement, vous le savez, est extrêmement attendu et soutenu par l'ensemble du Gouvernement.

Après ces remarques relatives à l'économie sociale, je tiens à répondre aux questions posées en la matière par M. Hory.

Je lui indique d'abord que les moyens qui nous sont donnés ne nous permettent pas de développer des postes de délégués régionaux à l'économie sociale; je ne suis d'ailleurs pas persuadé qu'il s'agirait d'une bonne approche du problème. En revanche, nous insistons pour que cette question soit prise en compte dans les négociations relatives aux contrats de Plan. Tel est déjà le cas, je puis vous le dire aujourd'hui, dans douze contrats de Plan en cours d'élaboration. C'est par ce biais que nous parviendrons, en associant nos efforts, ceux de la délégation à l'économie sociale et ceux des régions, à mettre en place, à l'échelon régional, les supports nécessaires au développement de l'économie sociale.

Par ailleurs, je suis tout à fait d'accord avec vous, monsieur Hory, à propos du mouvement des coopératives ouvrières de production. Ainsi que je l'ai déjà dit — car je le répète le plus souvent possible — il convient en effet d'être très prudent en matière de reprise d'entreprises défaillantes. Je crois d'ailleurs que cela est de mieux en mieux perçu dans l'ensemble du mouvement.

Je vous précise également — et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet lors du débat sur la seconde loi de Plan — que nous poursuivons la mise en place du titre associatif, car il permet de mettre en œuvre des sommes nouvelles de financement.

Enfin, je partage votre avis sur la nécessité de ne pas saupoudrer des moyens d'ailleurs relativement modestes. C'est même pourquoi j'ai engagé la concertation avec, entre autres, la confédération générale des S.C.O.P., afin d'aboutir à une convention entre elle et l'Etat. Cette convention permettrait d'associer les différents moyens existants tant dans le cadre de la délégation à l'économie sociale qu'au sein de la délégation à l'emploi, de préciser davantage les objectifs à atteindre et de définir les moyens nécessaires.

Je m'en tiendrai donc à ces remarques puisque nous reverrons ces questions au cours de la discussion de la seconde loi de Plan en disposant de davantage de temps. Lorsque le programme de travail pour l'année à venir sera étudié en conseil des ministres, nous nous efforcerons d'apporter des réponses aux questions judicieuses que vous avez bien voulu me poser.

En ce qui concerne le budget interministériel de la D.A.T.A.R. — celle-ci a maintenant vingt ans — sur lequel de nombreuses interventions sont allées au fond, je m'efforcerai

de préciser la politique de la D.A.T.A.R. et de répondre, au passage, à quelques questions. Mais nous reviendrons également sur ce sujet lors du débat sur la seconde loi de Plan; nous pourrions alors prendre en compte l'état d'avancement des contrats de Plan Etat-régions.

Je m'empresse d'ailleurs de souligner que j'ai remarqué, de-ci de-là, par exemple dans l'intervention de M. Clément, des critiques non seulement injustes mais également injustifiées. La pire des choses serait de porter un jugement partiel sur un processus pour lequel les négociations ne sont pas achevées. Il n'y aurait rien de plus erroné qu'un jugement relatif aux travaux d'un seul des C.I.A.T. consacrés à la préparation de ces contrats de Plan Etat-régions, car il y en aura d'autres. Je suis en contact permanent non seulement avec les commissaires de la République régionaux, que j'ai réunis il y a deux jours, mais également avec l'ensemble des présidents de région que j'ai rencontrés, hier encore, avec le Premier ministre. Je suis donc bien placé pour affirmer qu'il serait anormal de vouloir pérenniser le jugement porté à la simple lecture d'un document préparatoire élaboré par le premier C.I.A.T. qui s'est tenu au mois de juin.

Je tiens à appeler votre attention sur ce sujet, car les propos de M. Clément ne correspondent pas du tout à la réalité des travaux engagés. Je puis d'ailleurs lui indiquer que je me rends dans sa région samedi prochain pour tenir — comme je le fais dans toutes les régions — une réunion de travail avec le président de région. Je crois donc qu'à l'issue de celle-ci, il aura été fait justice de ses assertions. Elles risqueraient en effet, de troubler les esprits et de nuire à ce qui est en train d'être mis en place; ce n'est donc plus seulement une espérance, contrairement à ce qu'a prétendu l'un des orateurs. Il est d'ailleurs dommage que M. Clément ait dû quitter l'hémicycle, mais j'espère qu'il prendra connaissance de mes réponses.

Il est certes évident — c'est bien l'unique point sur lequel je suis d'accord avec M. Clément — que seule la croissance permettrait de créer les richesses et de dégager les moyens nécessaires pour répondre à l'ensemble des problèmes que connaît notre pays, que connaissent nos régions. Nous n'engagerons par ce débat au fond car toutes les orientations du IX^e Plan, traduites dans les priorités définies dans la seconde loi de Plan, tendent précisément à instaurer les conditions d'une croissance la plus forte possible. Nous avons notamment le souci et la volonté de maîtriser l'ensemble de nos équilibres économiques, en particulier l'équilibre de notre balance des échanges.

Ce débat est en effet beaucoup trop fondamental pour que nous l'abordions aujourd'hui, autrement qu'à travers une simple remarque. Il serait préférable, au lieu de porter des jugements faciles et *a priori*, d'engager — ainsi que je le souhaite — une discussion au fond sur ce sujet, lors du rendez-vous que nous aurons, avec le Parlement, pour examiner la seconde loi de Plan.

Pour ce qui est de ce troisième budget interministériel, celui de la D.A.T.A.R., je dirais que 1983 aura constitué une année extrêmement importante parce que l'action de la délégation aura été consacrée à la réalisation de trois objectifs majeurs du Gouvernement: manifester sur le terrain la solidarité nationale, jouer un rôle moteur pour la réussite de la décentralisation, mettre l'aménagement du territoire au service du développement régional par la planification décentralisée. Ces trois grandes orientations de l'année 1983 auront permis, notamment la troisième, d'assurer une bonne articulation entre les deux échelons de la planification: le Plan national et le plan régional.

Je tiens à préciser, au passage, à M. de Caumont et à M. Narquin que l'engagement sera pluriannuel; il ne s'agira pas d'un engagement de contrat de Plan avec les régions pour la seule année 1984. Un tel choix n'a d'ailleurs été rendu possible que parce qu'il y aura une seconde loi de Plan dont l'articulation avec le budget sera assurée.

J'ai répondu nettement hier à ce sujet aux présidents de régions qui m'avaient posé la même question. Je ne vous donnerai pas tous les détails techniques sur la manière dont cet engagement pluriannuel sera mis en œuvre, car cela serait beaucoup trop long. Je puis cependant vous assurer que tous les éléments de réponse vous seront clairement donnés lors du débat que nous aurons au mois de novembre. Je vous affirme également que l'engagement avec les régions sera pluriannuel.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. A la bonne heure!

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je fais par ailleurs remarquer à M. Narquin qu'il préjuge le contenu de ces contrats de Plan. Ainsi il ne me paraît pas possible de considérer le financement symbolique que la région apporte à la réalisation de l'autoroute A11 comme un transfert de compétence. J'en connais le montant, vous le connaissez aussi, monsieur Narquin, vous savez donc qu'il a un aspect extrêmement symbolique. Nous aurons tout loisir d'en discuter quand j'aurai le plaisir de venir dans cette région.

Je profite de cette occasion pour dire à M. Clément que nous n'avons laissé de côté aucun des problèmes posés par la région même si le premier C.I.A.T., celui du mois de juin, n'a pu en prendre qu'une partie en compte. Nous continuons la négociation, sur la base des priorités indiquées par les régions. S'il voulait bien se donner la peine de lire le projet de seconde loi de Plan, il constaterait que le Gouvernement entend consentir un effort tout particulier en faveur des personnes âgées. Cet effort est rendu nécessaire par la carence des gouvernements précédents, mais, là non plus, nous ne pouvons pas rattraper en quelques années un retard prodigieux. Il peut en prendre comme exemple le nombre de lits d'hospice dont la rénovation est prévue au cours du IX^e Plan ; le chiffre très précis figure dans les documents d'accompagnement du projet qui sera soumis à l'Assemblée.

Sur le problème extrêmement difficile de la philosophie de l'aménagement du territoire, j'ai bien en mémoire les questions qui m'ont été posées par plusieurs d'entre vous, aussi bien sur les bancs de la majorité que de l'opposition.

Monsieur Taddei, nous avons toujours considéré que les groupes préparatoires au Plan agissaient en totale liberté et que leurs recommandations n'engageaient pas le Gouvernement mais contribuaient — tel est leur rôle — à former l'opinion du Gouvernement qui reste maître de ses décisions. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, en particulier à propos du groupe sur les disparités spatiales, d'indiquer, en commission nationale de planification, que je ne partageais pas toutes les conclusions de ce dernier, même si l'analyse donnée m'avait paru extrêmement intéressante et de nature à améliorer la compréhension des problèmes. Vous vouliez un apaisement, monsieur Taddei, je vous l'apporte.

Je vous rappelle d'ailleurs que, dans une communication au conseil des ministres, au mois d'avril 1983, M. le Premier ministre a défini les priorités de la politique d'aménagement du territoire : construire un nouvel avenir pour les régions de conversion industrielle, conforter le développement des régions de l'Ouest — monsieur Narquin — du Sud-Ouest, du Massif central, permettre le développement des zones rurales fragiles, mener une vigoureuse politique de décentralisation des activités tertiaires, instaurer un nouveau dialogue Etat-régions à travers les contrats de Plan, afin de mieux prendre en compte — cela constitue, à mes yeux, l'approche fondamentale — les notions de zones sensibles, de zones fragiles et de bassins d'emploi.

Vous savez certainement, monsieur Taddei, que j'ai eu, dans mes autres attributions ministérielles, le souci de développer une nouvelle approche insuffisamment prise en compte, me semble-t-il, en France, c'est-à-dire une approche micro-économique. J'ai également contribué à donner à la politique des bassins d'emploi, sinon des moyens à la hauteur des problèmes, du moins quelques moyens permettant de mieux assurer les liaisons entre responsables économiques, élus et responsables divers, syndicaux en particulier. Cette approche doit être prise en compte dans la négociation des contrats de Plan Etat-régions, car elle n'est nullement contradictoire avec le respect des grandes orientations qui correspondent à une vision plus hexagonale des problèmes du pays.

Il est certain, monsieur Ibanès, qu'il nous faut réfléchir à de nouveaux moyens de nature à permettre la prise en considération des problèmes de reconversion. Lorsque je me suis rendu dans l'Ariège — où, avez-vous reconnu, nous avons accompli un travail profitable — j'ai écouté vos propositions dans ce domaine. Nous ne sommes pas en contradiction avec votre souci de créer sur place des structures d'accompagnement des reconversions industrielles inévitables, reconversions qui, malheureusement, auraient dû être réalisées beaucoup plus tôt, mais dont le prix retombe aujourd'hui sur nous, et particulièrement sur les travailleurs.

Notre volonté est de mettre en place, sur le terrain, des structures légères de mobilisation des hommes et des moyens plutôt que des structures rigides qui s'ajouteraient aux rigidités, hélas, trop fortes qui entravent déjà la mobilité dans notre pays.

Il faut donc mobiliser les moyens de la D.A.T.A.R., notamment la prime d'aménagement du territoire. Je tiens à rappeler à ce propos que le décret du 6 mai 1982, qui a simplifié le régime des aides, a introduit une novation fondamentale en donnant compétence aux régions. Cette disposition constitue une avancée non négligeable et elle a contribué à la création ou au maintien de 40 000 emplois dans les régions couvertes par la carte des aides. Une action quotidienne est cependant indispensable pour que cette démarche soit prise en compte par les différents secteurs ministériels ; c'est donc bien la mobilisation de ces derniers que nous nous efforçons d'obtenir.

A ce propos, j'ai entendu plusieurs orateurs réclamer que l'on informe les responsables économiques des régions et les élus sur le système des aides. Il est vrai, messieurs de Caumont, Taddei, Clément, que cette information nous semble insuffisante. Nous avons abordé ce sujet avec M. Bernard Attali, responsable de la D.A.T.A.R. et nous allons nous efforcer de dispenser une information beaucoup plus substantielle dans son contenu, beaucoup plus analytique dans l'affectation des fonds et des moyens : taille, nature de l'activité, nature des emplois. Elle pourrait, au moins au départ, être donnée deux fois par an. Ce souci exprimé par la représentation nationale me paraît tout à fait légitime, et il est normal que nous essayions d'y répondre.

La politique de rééquilibrage, qui tend à conforter le développement des régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central, est menée depuis plusieurs années. Elle a eu des effets positifs, mais ceux-ci demeurent encore relativement fragiles. C'est pour cela que les programmes d'infrastructures engagés seront poursuivis.

En ce qui concerne le développement des zones rurales fragiles, un débat a eu lieu au sein du F.I.D.A.R. Je reviendrai sur ce sujet, monsieur de Caumont, dans l'analyse que je ferai des moyens budgétaires. Il y a cependant des orientations extrêmement précises que j'ai tenu à répéter en me situant par rapport à l'intervention de M. le Premier ministre au conseil des ministres d'avril 1983 dont j'ai déjà parlé.

Nous avons le souci d'encourager le développement décentralisé des activités tertiaires. C'est une orientation fondamentale dont nous saisissons toute la difficulté. Nous n'ignorons pas les efforts indispensables que doit fournir la D.A.T.A.R., relayée par le Gouvernement et particulièrement appuyée par le Premier ministre. Ce mouvement est en train de s'inscrire dans les faits. Nous avons engagé en 1983 la décentralisation d'organismes de recherche qui permet donc de conforter le terrain régional.

Comment se caractérise le budget de l'aménagement du territoire ?

D'abord par la rigueur qui est, vous le savez, la marque permanente de la préparation de ce budget.

Cette rigueur se manifeste par la poursuite de l'effort de décentralisation qui se traduit en particulier par la suppression de la mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace méditerranéen, suppression qui fait suite à celle de la mission Languedoc-Roussillon et au transfert, à la région Corse, de la mission interministérielle pour l'aménagement de l'équipement de la Corse. Il s'agit non pas du tout d'un désengagement de l'Etat, mais de l'application du processus généralisé de transfert des compétences, que nous avons le souci de poursuivre dans toute sa cohérence en ce qui concerne l'aménagement des régions intéressées.

Cette rigueur se manifeste aussi par un effort de clarification. Par exemple, pour répondre au vœu de la Cour des comptes et du Parlement, la délégation a intégré sur une ligne budgétaire spécifique les crédits nécessaires aux actions des organismes mettant en œuvre la politique de développement et d'animation industriels. Ces crédits jusqu'alors étaient prélevés sur le F.I.A.T.

Je rappelle que le Gouvernement vient de décider de créer, sous l'égide de la D.A.T.A.R., un commissariat pour l'industrie des régions normandes. Je vous remercie, monsieur Lonclé, d'avoir bien voulu saluer cet effort qui était indispensable. Je vous confirme que son implantation physique se fera dans la région. En ce qui concerne les missions et les moyens de ce commissariat, sera mise en place une association, regroupant des responsables économiques et des élus, qui constituera un outil lui permettant, comme cela a d'ailleurs été fait dans l'Ouest, de trouver progressivement son efficacité.

Le budget de l'aménagement du territoire se caractérise donc par la rigueur, mais aussi par un renforcement continu des moyens, que vous avez bien voulu, monsieur le rapporteur spécial, noter.

Les crédits d'investissements augmentent d'un taux relativement faible pour les autorisations de programme, mais important pour les crédits de paiement. Les dotations globales de fonctionnement augmentent de 56,31 p. 100. Je note en particulier que la dotation du fonds d'aménagement du territoire progresse de 28 p. 100 en autorisations de programme et de 9 p. 100 en crédits de paiement.

Cette progression, nettement supérieure à l'augmentation moyenne des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget de l'Etat, marque la volonté du Gouvernement de poursuivre sa politique de solidarité nationale au bénéfice de régions connaissant de graves difficultés et de financer des contrats de Plan Etat-région de façon efficace et souple.

S'agissant du F.I.D.A.R., monsieur de Caumont, la comparaison doit se faire par rapport non pas seulement au budget de 1983 mais au budget de 1982 car celui de 1983 traduisait un effort tout à fait exceptionnel : plus 72 p. 100 en crédits de paiement et plus 11 p. 100 en autorisations de programme. Comparé à cet effort, le budget de 1984 ne peut que marquer une pause qui n'a pas échappé à votre vigilance. Mais nous avons prévu, dans la deuxième loi de Plan, une progression nouvelle des crédits et des moyens du F.I.D.A.R. pour les années 1985, 1986, 1987 et 1988, progression inscrite dans les orientations prioritaires du IX Plan.

Il ne s'agit pas d'un engagement de circonstance en réponse à une critique. Il s'agit bien d'une intention d'augmenter les crédits du F.I.D.A.R. dans les conditions que je viens d'indiquer, après une période de stabilité — que vous qualifiez « pause » — en 1984.

J'ajoute, monsieur de Caumont, que nous nous efforcerons en 1984, dans la préparation des contrats de plan Etat-région, de compenser plus que largement cette pause par une utilisation des moyens du F.I.A.T. sur des points très particuliers, comme les zones montagneuses.

Voilà, me semble-t-il, monsieur de Caumont, une réponse précise.

Les dotations affectées à la restructuration des zones minières sont reconduites à leur niveau de 1983 de façon à poursuivre les actions entreprises. De plus, les collectivités territoriales seront directement associées à la gestion des crédits. C'était une assurance attendue par les élus de ces régions.

Enfin, les dotations inscrites pour les aides à la localisation d'activités créatrices, d'emplois enregistrent une très importante progression en crédits de paiement, qui passent de 220 millions de francs à 800 millions de francs afin de tenir compte du rythme de consommation réel.

Voilà, mesdames, messieurs, quelques réponses aux questions précises qui n'ont été posées.

Avant de terminer, je présenterai quelques remarques à propos du groupe central des villes nouvelles, qui relève aussi de ma responsabilité ministérielle.

L'année 1983 a été marquée par l'adoption du texte que j'ai eu le plaisir de défendre devant le Parlement, modifiant le statut des agglomérations nouvelles. Nous sommes entrés dans la phase d'application de cette loi, notamment, par la consultation des communes concernées afin de redéfinir les périmètres d'urbanisation.

La loi de finances de 1983 a prévu la création d'une dotation globale d'équipement spécifique aux agglomérations nouvelles. Elle correspond à la part de la dotation globale d'équipement de droit commun des communes revenant aux collectivités locales, supports des villes nouvelles. Elle est inscrite à la section « aménagement du territoire », au chapitre 65-06. Ce chapitre a été alimenté en 1983 dans les mêmes conditions que pour la dotation globale d'équipement des communes, par prélèvement sur les dotations individualisées pour les villes nouvelles, dans les différents chapitres concernés par la globalisation. En 1983, les montants inscrits à ce chapitre étaient de 31,360 millions de francs en autorisations de programme et de 8,460 millions de francs en crédits de paiement. Pour 1984, ces montants sont en augmentation, en raison de l'accroissement du taux de globalisation. Ils sont respectivement de 82,350 millions de francs en autorisations de programme et de 37,520 millions de francs en crédits de paiement.

En outre, les villes nouvelles continueront à bénéficier en 1984 de dotations individualisées dans les chapitres budgétaires des différents départements concernés par le financement de l'urbanisation. Les montants individualisés par les différents ministères ont été déterminés en tenant compte de la priorité à accorder au développement des villes nouvelles, telle qu'elle est affirmée dans le programme prioritaire d'exécution n° 10 « mieux vivre dans la ville ».

Telles sont, mesdames, messieurs, en vous priant de m'excuser d'avoir « sprinté », pour reprendre le terme employé par M. le président, afin de ne pas allonger cette séance, les quelques remarques que je voulais formuler sur les budgets des trois organismes interministériels qui sont rattachés à mon département ministériel, à savoir la délégation à l'aménagement du territoire, le Plan et l'économie sociale.

Mais je voudrais revenir un instant sur les interventions de M. Esdras et de M. Caro.

Je rappelle à M. Caro que des actions significatives ont déjà été entreprises en Alsace. Je citerai, par exemple, les investissements de General Motors, de Rhinalu, de T. A. M.-Mulhouse, les actions pour la restructuration de la S. A. C. M. et de Manurhin, via Matra.

M. Caro me dira que ce n'est pas suffisant. Certes ! Je reconnais que sa remarque serait pertinente mais elle pourrait être, hélas ! partagée par bien des élus locaux comme lui.

Toutefois, nous ne pouvons pas préjuger — ce serait une grave erreur — les moyens qui seront accordés aux régions afin de leur permettre de mieux assurer leur développement et de faire face à leurs difficultés dans la négociation des contrats de Plan Etat-région.

C'est une innovation fondamentale, car il s'agit bien d'une négociation, chacune des deux parties mettant à disposition des moyens en tenant compte d'une double orientation : celle des priorités nationales, et celle des priorités régionales. Je constate d'ailleurs avec plaisir qu'en général ces deux orientations coïncident tellement bien que la négociation s'effectue sans problème même si — et cela est bien normal — des difficultés existent au moment de la mise en œuvre de ces moyens et de leur rapprochement.

Monsieur Esdras, soyez assuré que nous suivons la préparation des contrats de plan concernant les D. O. M. - T. O. M., qui relève non pas de la D. A. T. A. R. mais du Plan et du Sedetom. Des instructions ont été données. Nous avons bien l'intention au moment de ces négociations, de faire en sorte que la puissance publique s'engage sur des actions unilatérales, comme sur des actions de cofinancement en laissant à la région une part relativement faible du financement. Cela est normal dans un effort de solidarité. Monsieur Esdras, le travail est donc en cours. Il est loin d'être terminé. Mais ne préjugeons pas. De toute manière, je serai toujours à votre disposition pour en parler le moment venu.

En conclusion, ce débat sur le budget du Plan, de la D. A. T. A. R. et de l'économie sociale, est lié à deux événements fondamentaux auxquels la plupart des intervenants ont d'ailleurs fait allusion : la rénovation totale de la planification et la préparation des contrats de Plan Etat-région.

La nouvelle planification se traduira dans la deuxième loi de Plan. On ne peut encore en mesurer tous les effets mais je les considère d'ores et déjà très importants. En ce qui concerne la préparation des contrats de Plan Etat-région, je demande aux parlementaires d'éviter les jugements prématurés. Ils en ont porté beaucoup lors du débat sur la première loi de Plan. Quant ils les reliront, ils s'apercevront — je l'espère du moins — que la plupart des critiques n'étaient pas justifiées. Je voudrais leur épargner pareille mésaventure cette fois-ci. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en arrivons maintenant aux questions.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. Grussenmeyer.

M. François Grussenmeyer. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le comité interministériel à l'aménagement du territoire lors de sa séance du 20 décembre 1982,

consacrée à l'Alsace, avait émis le vœu de rechercher un aménagement équilibré de la région. Noble ambition, certes ! Mais la réalité, en particulier dans la zone frontalière du Nord-Est du Bas-Rhin me conduit à intervenir aujourd'hui.

Il s'avère en effet que depuis le troisième trimestre de 1981, la situation de l'emploi se dégrade dans le secteur de Wissembourg-Niederbronn : l'augmentation du chômage est préoccupante : 38 p. 100 en un an.

Il faut y ajouter la suppression, en 1982, à l'instigation de la D.A.T.A.R., des primes de développement régional de l'Etat pour l'arrondissement de Wissembourg. Or, en dix ans, de 1972 à 1981 32,5 millions de francs d'aides de l'Etat ont été consacrés à la création d'emplois industriels dans quarante entreprises de l'arrondissement.

Il est dès lors urgent et opportun de conforter le tissu industriel de la zone frontalière du Nord-Est du Bas-Rhin, confrontée de plein fouet à l'essor des régions voisines de la R.F.A., en particulier du Palatinat et du Bade-Wurtemberg. Près de 5 500 travailleurs frontaliers, soit un tiers de l'ensemble des frontaliers bas-rhinois représentant parfois plus de 25 p. 100 de la population active de certains cantons, s'expatrient quotidiennement outre-Rhin.

Il s'agit donc d'aider sur le plan industriel, mais aussi sur le plan des équipements, une région dont le développement continu de 1965 à 1981 a été des plus bénéfiques pour l'Alsace. Il faut conforter et non appauvrir la façade de la France sur l'Europe rhénane. C'est pourquoi je propose la mise en place d'un contrat de Plan avec participation de l'Etat et de la région ayant pour objectif le développement économique de la zone frontalière du Nord-Est du Bas-Rhin, ainsi que la création d'un comité frontalier régional de l'emploi pouvant mesurer les flux de la main-d'œuvre frontalière et prévoir tout reflux qui serait catastrophique.

A cet effet, je vous prie, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir me faire connaître les dispositions que le Gouvernement compte mettre en œuvre sur le plan économique et industriel afin de limiter tout déséquilibre régional qui affecterait la zone sensible du nord-est du Bas-Rhin et compromettrait ainsi irrémédiablement l'économie alsacienne.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai déjà apporté quelques éléments de réponse dans mon intervention. J'insisterai cependant sur deux points importants.

La réunion du C. I. A. T. en décembre 1982, à laquelle vous avez fait allusion, était la première consacrée à l'Alsace.

L'implantation de General Motors est le plus important investissement industriel réalisé en 1983. Je suis heureux que votre région en ait bénéficié.

Vous savez très bien que, pour l'établissement de la carte des aides, nous avons dû tenir compte des recommandations de la C.E.E., notamment de l'obligation de limiter la zone géographique. Il en a d'ailleurs été ainsi pour toutes les régions. C'était un travail très délicat que nous avons mené dans un grand souci de concertation. Je sais bien que, quel que soit le degré de concertation, des insatisfactions demeurent.

Les pouvoirs publics ont une parfaite connaissance de la situation des travailleurs frontaliers, notamment grâce au rapport que le député de Strasbourg, M. Oehler, a remis au Premier ministre.

M. François Grussenmeyer. Nous ne l'avons pas attendu ! Je suis député depuis vingt-cinq ans !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je suis persuadé que, pour l'établissement de ce rapport, M. Oehler a fait appel à votre compétence et à vos connaissances.

L'Etat est disposé, dans la négociation en cours du contrat de Plan avec la région Alsace, à engager des actions précises et concrètes dans ces zones, notamment en liaison avec les collectivités locales concernées.

Voilà, me semble-t-il, une réponse précise à votre question.

En outre, la mise en œuvre de certaines des actions prévues dans ce contrat pourrait faire l'objet d'une concertation avec les collectivités locales étrangères dans le cadre de la coopération transfrontalière.

J'ai indiqué hier à M. le président de la région Alsace que j'étais prêt à venir en Alsace pour un travail de réflexion et de concertation avec les élus en vue de la préparation du contrat de Plan. C'est dans ce cadre, monsieur le député, que pourra être étudié le problème très préoccupant que vous avez soulevé.

M. François Grussenmeyer. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le secrétaire d'Etat, le fait que trois députés d'Alsace aient pris la parole ce matin montre la gravité de la situation que connaît notre province.

Jusqu'à ces dernières années, le développement continu et le dynamisme de la région Alsace n'avaient pas justifié d'actions réellement importantes au titre de l'aménagement du territoire. Depuis 1981, cette prospérité a pris fin. Le flux des investissements étrangers s'est interrompu. Le chômage s'est soudainement développé.

Le C. I. A. T. du 30 décembre 1982 a, il est vrai, prévu un certain nombre de mesures, particulièrement dans le domaine de la recherche.

Je remarque que les sommes ainsi mises en œuvre sont faibles : de l'ordre de 130 à 140 millions de francs sur trois ans et encore en comptant les participations de la région et des départements. Je voudrais à ce propos savoir si l'un des principaux projets retenus dans ce cadre, c'est-à-dire le renouvellement des matériels du centre de calcul de Strasbourg aura bien lieu en 1984.

Le nouveau contrat de Plan Etat-région n'apportera lui-même aucun progrès sérieux puisque l'enveloppe financière de l'Etat ne sera que de 415 millions de francs en cinq ans.

C'est peu si l'on considère que les seuls besoins en routes nationales et en autoroutes seront pendant cette même période de l'ordre de 1 milliard de francs. Le désenclavement de la région et son ouverture internationale risquent donc d'être encore freinés. L'Alsace est-elle une fois de plus volontairement oubliée par la D. A. T. A. R. ? Les routes sont donc sacrifiées.

Aucun projet de T. G. V. n'est prévu pour l'Est, alors que le nombre des passagers potentiels est égal à celui des passagers potentiels du T. G. V. Sud-Est, c'est-à-dire 3 millions et demi de personnes.

Le projet de liaison Rhin-Rhône, que l'on a pourtant baptisé « voie royale européenne » et qui est déjà réalisé aux quatre cinquièmes, est renvoyé d'année en année à tel point que les Suisses envisagent la construction d'un canal Lyo - Genève-Neuchâtel-Bienne-Bâle pour pallier la défection française. La Franche-Comté et tout le sud de l'Alsace se trouveraient ainsi irrémédiablement rejeté à l'écart du principal axe d'échange européen.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Je conclus, monsieur le président.

Depuis peu, l'Alsace a perdu son rang de première région exportatrice. Le chômage s'y développe plus rapidement que dans le reste du pays. La situation des 37 000 frontaliers est de plus en plus fragile depuis que la crise économique a touché la République fédérale d'Allemagne, et l'observatoire que vous avez créé ne constitue pas une structure d'accueil. Vous parlez de productique, mais comptez-vous établir celle-ci sur les ruines de l'industrie de la machine-outil ?

Quand vous déciderez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, à prendre la mesure réelle des problèmes qui affectent l'Alsace et à mettre en œuvre une politique qui lui donnerait le second souffle qu'elle mérite ? Nous vous attendons en Alsace, monsieur le secrétaire d'Etat. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Je prends l'engagement de faire le voyage en Alsace qui est plus que jamais nécessaire.

Je vous précise d'abord que le renouvellement du matériel du centre de calcul de Strasbourg aura bien lieu en 1984.

Comment pouvez-vous annoncer des chiffres concernant le contrat de Plan Etat-région, alors que celui-ci n'en est encore qu'au stade de la préparation ? Si j'interrogeais mes services à ce sujet, ils seraient contraints de remettre leurs dossiers à jour pour évaluer ce que seront les enveloppes définitives. Je suis certain que vous appréciez la novation fondamentale que constitue l'élaboration d'un tel contrat de Plan et l'effort de modernisation de la planification que nous avons entrepris. Vous avez attendu quelques années. Je vous demande, monsieur le député, d'être encore patient un mois.

Ce contrat comprend des dispositions très intéressantes. Les négociations sont pour ainsi dire achevées en ce qui concerne la formation, la recherche, la diffusion technologique et la productique. Nous sommes sur la bonne voie. J'avais d'ailleurs salué à l'époque le travail de préparation accompli dans votre région, et en particulier l'apport du comité économique et social dont j'ai rencontré longuement le président.

Je vous ai apporté plusieurs précisions sur General Motors et sur Manurhin. Je n'y reviens donc pas.

En ce qui concerne le T.G.V. et la liaison Rhin-Rhône, je répondrai également à M. Taddei en indiquant que le Gouvernement a tenu à ce que les régions soient consultées sur les grands schémas d'infrastructure qui figureront dans la deuxième loi de Plan. Cette consultation sera achevée d'ici à la fin de l'année. Nous pourrions préciser alors le calendrier des réalisations.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Loncle.

M. François Loncle. Dois-je préciser, monsieur le secrétaire d'Etat, avant de poser ma question que vous êtes invité en permanence en Normandie ?...

Durant les travaux préparatoires du contrat de Plan entre la Haute-Normandie et l'Etat, celui-ci a rejeté la demande prioritaire de la région en faveur de la création d'un département d'institut universitaire de technologie à Evreux. Cette décision serait extrêmement dommageable si elle se confirmait.

Quels étaient les termes de ce projet régional ? La région, sous réserve de l'accord des autres partenaires locaux — ils l'ont donné — s'engageait à participer à la réalisation de ce projet, tant en ce qui concerne la construction et l'aménagement des locaux que leur équipement pour une somme de deux millions de francs. En contrepartie, l'Etat se serait engagé à prendre en charge le fonctionnement de ce département.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une nouvelle planification, et je vous ai approuvé comme mes collègues de la majorité. Encore faudrait-il que l'appréciation collective et unanime d'une région et d'un département — car il s'agit, en l'occurrence, de rééquilibrer la situation scolaire et universitaire de l'Eure par rapport à celle de la Seine-Maritime — ne soit pas contredite par la décision d'une direction de ministère, quel que soit le respect que je porte au ministère, et surtout au ministre de l'éducation nationale.

Pour ma part, je crois qu'il faut poursuivre les négociations sur ce point, je compte sur votre connaissance des dossiers et sur l'avis du Premier ministre pour que ce projet puisse être réalisé.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. D'une certaine manière, il est heureux que notre débat ait lieu un vendredi matin, car s'il y avait ici un représentant au moins de chaque région, la discussion s'engagerait sur les 22 contrats de Plan Etat-région.

M. François Loncle. Notre présence montre les priorités !

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Tout à fait ! Les questions qui m'ont été posées prouvent que la mise en place des contrats de Plan Etat-région va susciter réflexion, dialogue et concertation. Et cela est très utile.

S'agissant du projet d'I.U.T., j'ai rencontré longuement le président du conseil régional et je peux vous confirmer ce que je lui ai dit, à savoir que le Gouvernement sait l'importance que la région lui attache, notamment dans un souci de rééquilibrage entre les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Je ne peux vous donner aujourd'hui de réponse définitive. Le dossier est à l'étude, et nous déploierons tous nos efforts pour que vous obteniez satisfaction. Le problème de la formation est une des grandes priorités de la région Haute-Normandie. En effet le taux de scolarisation y est faible et celui des échecs scolaires élevé, ce qui risque, à terme, de faire obstacle à une nécessaire mutation économique et industrielle.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : IV - Plan, aménagement du territoire et économie sociale ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 4 331 516 francs ;

« Titre IV : 54 056 364 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 95 593 000 francs ;

« Crédits de paiement, 18 000 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme, 2 582 607 000 francs ;

« Crédits de paiement, 523 825 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI de l'état C, M. de Caumont, rapporteur pour avis, a présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 87 300 000 francs et les crédits de paiement de 101 500 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. Je me réjouis profondément de l'accroissement très substantiel des crédits du F.I.A.T. — 27 p. 100 en autorisations de programme — si je ne le comparais à la diminution de 10 p. 100 que subit le F.I.D.A.R. Certes vous annoncez, monsieur le secrétaire d'Etat, une reprise de la croissance de ces crédits, protégés cette fois par la deuxième loi de Plan, de 1985 à 1989. Mais je ne puis, à mon grand regret, attacher la même importance que vous à la croissance de 72 p. 100 des crédits de paiement en 1983, car elle succède à une diminution de 26 p. 100 en 1982 et représente une simple mise à niveau par rapport à des autorisations de programme de près du double.

Or le F.I.D.A.R. est perçu comme un véritable symbole de la politique de la montagne. Il est décentralisé et contractualisé. Au moment où le Gouvernement s'apprête à déposer le projet de loi tant attendu sur le développement, l'aménagement et la protection de la montagne, la diminution de ses crédits est pour le moins paradoxale.

Certes le F.I.A.T. consacrerait 500 millions de francs au soutien des programmes régionaux, qui pourraient être, pour une part importante, affectés à la politique en faveur des inassifs montagnards. Encore faudrait-il en avoir l'assurance.

J'admets volontiers, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on fasse de la loi et de ses diverses mesures financières un ensemble cohérent qui ne saurait s'accommoder d'une diminution globale des moyens en francs constants; j'en oublie pas pour autant ce que j'ai écrit dans mon rapport sur les méfaits de la régulation et du retard dans la mise en place des crédits compte tenu des contraintes propres aux zones de montagne. Trop longtemps brimées par un système centralisé, qui ne tenait pas compte de la spécificité de leurs problèmes, les zones de montagne se voient reconnaître désormais le droit à la différence, leur capacité à concevoir et à promouvoir leur propre développement en s'appuyant sur les virtualités locales. Elles attendent dans ces circonstances que l'effort national de solidarité ne se relâche pas dans une période décisive pour leur avenir.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat. Monsieur de Caumont, je vais être encore plus précis que je ne l'ai été dans mon intervention.

En francs constants 1984, les crédits du F.I.D.A.R. seront portés à 463 millions en 1987. Je vous ai déjà répondu — même si je ne vous ai pas convaincu — sur la comparaison entre les chiffres de 1982 et ceux de 1983 : il reste qu'en tout cas l'effort de rattrapage a été fait.

Dès le C.I.A.T. du 27 juillet, le Gouvernement s'était engagé à consacrer une part des crédits du F.I.A.T. aux zones de montagne, dans le cadre de la négociation des contrats de Plan. Il serait illogique que je ne prononce dès maintenant sur le montant de cette part, la négociation étant en cours. Je crois même qu'il serait tout à fait dommageable de « rigidifier » le F.I.A.T. par une distribution a priori. Je puis cependant vous indiquer, monsieur le rapporteur pour avis, que cette part correspondra au désir que vous avez exprimé et que vous aurez satisfaction sur ce point. Cet engagement, que je prends au nom du Gouvernement, me semble suffisamment clair pour que je vous demande de retirer l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Dominique Taddei, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Si certains de ses motifs rejoignent nos souhaits, je fais personnellement mien le point de vue que vient d'exprimer M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Robert de Caumont, rapporteur pour avis. J'ai bien compris votre propos, monsieur le secrétaire d'Etat. Le Gouvernement ne saurait préjuger à ce stade des intentions qui seront celles des régions concernant la politique de la montagne. Mais, en ma qualité de député de la plus haute circonscription de France et de président du groupe d'études des problèmes de la montagne, je suis rassuré car vous avez clarifié les intentions de l'autre partie concernée, l'Etat, que vous représentez. Je n'en attendais pas moins d'un Gouvernement qui a permis une relance décisive de la politique de la montagne.

A titre personnel, j'aurais été d'accord pour retirer l'amendement, mais je ne puis pas le faire compte tenu du mandat qui m'a été confié par la commission de la production.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits des services du Premier ministre concernant le Plan, l'aménagement du territoire et l'économie sociale.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 2 novembre 1983, à dix heures. première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Transports et articles 66 et 112 :

Section commune :

Annexe n° 39. — M. François d'Aubert, rapporteur spécial.

Transports intérieurs :

Annexe n° 40. — M. Alain Chénard, rapporteur spécial ; avis n° 1740 T.XV de M. Jean Bernard, au nom de la commission de la production et des échanges.

Aviation civile et météorologie :

Annexe n° 41. — M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 1740 T.XVI de M. Claude Labbé, au nom de la commission de la production et des échanges.

Mer :

Annexe n° 42. — M. Albert Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 1737 T.X de M. Alain Madelin, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1740 T.XVII de M. André Duroméa, au nom de la commission de la production et des échanges.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Bureau des commissions.

Dans sa séance du jeudi 27 octobre 1983, la commission des affaires étrangères a nommé :

Secrétaire : M. Guy Vadepied.

Convocation rectifiée de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, précédemment convoquée pour le mercredi 2 novembre 1983, à douze heures, dans les salons de la présidence, se réunira ce même jour, mercredi 2 novembre, à dix-neuf heures.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18. Téléphons } Renseignements : 575-62-31 Administration : 575-61-39 TÉLEX } 201176 F DIRJO-PARIS	
Codes.	Titres.	France.	France.		
Assemblée nationale :					
Débats :					
03	Compte rendu.....	91	361	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.	
33	Questions	91	361		
Documents :					
07	Série ordinaire	506	946		
27	Série budgétaire	162	324		
Sénat :					
05	Débats	110	270		
69	Documents	506	914		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)